



Après le non irlandais :  
**ACTEURS SOCIAUX RELANCE DE  
L'EUROPE ET MONDIALISATION**

**NEUVIEME RENCONTRE BIENNALE**  
18 et 19 SEPTEMBRE 2008

SAINT ETIENNE

**COMPTE RENDU**



COMMISSION EUROPEENNE



*Comité économique et social européen*

Rhône-Alpes<sup>Region</sup>



Republic of Bulgaria  
ECONOMIC  
AND SOCIAL COUNCIL

Avec le soutien financier de la Commission européenne

# 9<sup>e</sup> BIENNALE EUROPE TRAVAIL EMPLOI

Saint-Etienne

18-19 septembre 2008

## Ouverture de la Biennale

**Maurice Vincent**, maire de Saint-Etienne, se félicite d'accueillir la biennale organisée par Lasaire en sa bonne ville de Saint Etienne, riche de son passé ouvrier et donc syndical. A son tour, il rappelle que Lasaire y a pris son envol il y a une vingtaine d'années, et salue au passage la capacité de cet organisme à mobiliser depuis si longtemps les milieux industriels, les intellectuels ainsi, bien sûr, que les acteurs sociaux proprement dits. L'apport de Lasaire Eco est d'ailleurs à saluer également, et en particulier, la qualité de ses cahiers consacrés à approfondir des thèmes d'actualité, comme la crise financière aujourd'hui. Il convient d'apprécier cet effort que Lasaire a su déployer, de faire parvenir à faire partager ses connaissances et son expérience à un large public, aux premiers rangs desquels on mentionnera les responsables et les représentants des « territoires » replacés au sein d'un contexte résolument européen.

Pour ce qui est de l'Europe justement, Lasaire a participé à l'émergence d'un consensus autour de l'idée que l'Europe a comme vocation de corriger les déséquilibres induits par le fonctionnement de l'économie de marché et doit se constituer en pôle de stabilité, de référence démocratique et de développement social. Ce sont des idées que Lasaire met en chantier depuis vingt ans et force est de constater qu'elles sont plus actuelles que jamais. Il n'y aura pas de progrès économique et social durable sans des retours à des bénéfiques pour les salariés, ce qui suppose une implication de ces salariés eux-mêmes dans l'ensemble du processus. Maurice Vincent rappelle enfin qu'en tant que maire de Saint-Etienne, sa vocation est désormais de ne plus séparer les intérêts de sa ville de l'aire métropolitaine plus large dans laquelle elle s'insère. Il s'agit en somme, en concertation avec Lyon, de maîtriser les effets de la métropolisation, tant en termes de conditions de vie qu'en termes de développement durable.

**Anne-Marie Grozelier** introduit les travaux de cette rencontre qui va conclure le cycle de la 9<sup>e</sup> session des biennales Europe Travail Emploi de LASAIRE. Cet événement revêt une importance particulière. Il y a une certaine émotion à se retrouver ici à St Etienne, c'est à dire dans la ville qui avait accueilli la première biennale, il y a 18 ans.

Lorsque l'on repense à ces premières années, on est frappé par l'incroyable optimisme qui nous animait à cette époque. Nous étions plein d'espoir ...« l'Europe a besoin d'un projet mobilisateur, annonçait Pierre Héritier au départ de la 1<sup>ere</sup> biennale, en 1990, et il continuait ainsi : « il devient urgent d'afficher la portée sociale de ses ambitions.. l'union des peuples européens et de leurs économies constitue un projet exaltant et une chance inouïe ». C'étaient les mots mêmes de son ouverture. Nous pensions alors pouvoir faire progresser les normes sociales et participer ce faisant, à ce qui devait donner du sens et de la crédibilité au projet européen. C'était notre conviction. L'Europe ne pouvait se construire selon la seule rationalité économique, elle devait donner un nouveau souffle aux négociations sociales. Tel était du moins le sens de notre engagement.

Pourtant, dès 1990, dès la première biennale, nous pouvions faire le constat : les frontières de l'espace économique s'effaçaient rapidement tandis que les règles sociale, elles, restaient cantonnées aux frontières nationales. Il convenait donc, pensions nous, de les placer au bon niveau, au niveau européen, c'est à dire au niveau même de ces nouvelles frontières de l'économie. Nous étions animés par la conviction que l'Europe en construction ne pouvait se contenter de n'être qu'une zone de libre-échange. Dans l'Europe continentale, le social n'est pas une résultante de l'économie mais une composante essentielle. C'est pourquoi nous avons une seconde ambition, celle de mettre en place à l'échelle de l'Union un contenu ouvrant la voie à ce que nous appelions déjà « un modèle social européen » reposant sur la reconnaissance et la valorisation du travail<sup>1</sup>. Bref l'Europe nous paraissait pleine de promesses dans ces temps...pas si anciens.

Pendant 18 ans, avec nos nombreux partenaires, nous avons creusé ce même sillon. Les biennales se sont toujours situées au cœur des différentes étapes du processus européen et surtout de sa dimension sociale :

- dès 1992, lors de la 2<sup>e</sup> biennale, nous avons appuyé le protocole social annexé au traité de Maastricht qui jetait les bases d'un droit européen des accords collectifs. Nous avons réfléchi à la dynamique ainsi créée. Carlo Savoini, le directeur du dialogue social de l'époque, n'hésitait pas à confier qu'elle avait été inspirée par nos réflexions.
- nous avons soutenu la mise en place des comités d'entreprise européen, bien avant que la directive n'en soit finalement adoptée en 1994.
- en 1996, à l'ouverture de la 4<sup>e</sup> biennale, nous n'hésitions pas à proclamer encore « *l'Europe sera sociale ou ne sera pas* ».

Nous avons argumenté, lancé des idées, réfléchi aux moyens de les rendre effectives et convaincantes.

Nous avons nourri nos biennales de comparaisons internationales sur les systèmes de relations sociales, sur le rôle des acteurs sociaux sur l'ensemble du système socio-productif, sur les types d'accords collectifs à envisager, sur les système de formation et de qualification des salariés, sur les systèmes de protection sociale (santé, retraite, chômage), sur les services publics, dans chacun des pays.

Nous avons mis en évidence et travaillé sur les inflexions que produisait la mise en application des régulations européennes dans les Etats membres. En même temps, nous avons suivi l'apparition progressive du dialogue social tel qu'il commençait à se construire au niveau européen : la négociation d'accords collectifs, d'abord interprofessionnels, puis sectoriels, puis dans les entreprises transnationales. Je me souviens encore de l'enthousiasme d'Alain Godard, président de LASAIRE à l'époque, lors de la 5<sup>e</sup> biennale, à son retour d'Allemagne où il avait présidé le premier comité d'entreprise européen d'Hoecht-Aventis.

Nos efforts renouvelés au cours de ces années nous auront au moins permis de rendre visible ce qui constitue, selon une expression qui m'est chère, le patrimoine social européen, fondement d'un modèle social possible pour l'Europe. En effet, la plupart des pays de l'Europe de l'ouest sont héritiers de cultures de normes et de régulations sociales mises en place depuis plus de 50 ans. Il y a certes des différences entre les systèmes nationaux, mais elles s'organisent autour de principes communs. Les pays de l'Est européen avaient eux-mêmes également des traditions fortes en matière de protection sociale.

---

<sup>1</sup> en 1992 un de nos thèmes de travail s'intitulait le social facteur de facteur de compétitivité, l'exemple de l'Allemagne

Il s'agit en somme d'un héritage, propre à tous les pays d'Europe, et que l'on pourrait caractériser par 2 grands traits : d'une part des règles qui organisent la négociation des relations du travail à tous les niveaux de la vie économique et qui fixent des normes qui encadrent le marché, d'autre part des structures nationales garantissant une protection sociale collective de niveau élevé à tous les citoyens.

Cette idée de patrimoine social et a fortiori de modèle européen, a malheureusement tendance à reculer. Alors quel bilan pouvons-nous donc établir aujourd'hui, 18 ans plus tard ? certainement pas celui que nous attendions alors.

Au fil du temps, il est apparu de plus en plus clairement que la dimension sociale progressait bien trop lentement par rapport à la rapidité des échanges économiques. Pire encore, nous assistons aujourd'hui à la remise en cause des systèmes nationaux de négociation collective, alors que l'espace européen, qui aurait pu prendre le relais, reste embryonnaire. La pression néo-libérale s'est fortement accentuée au cours de ces dernières années, et ce, avec une insistance particulière dans les pays qui constituaient les figures de proue de l'avancée sociale en Europe. Je pense à l'Allemagne et aux pays scandinaves. Pays qui fondent leur efficacité économique sur la valorisation du travail. Le modèle allemand lui même, figure emblématique de l'économie sociale de marché, cet équilibre fragile entre économie de marché et justice sociale, ne semble plus aller de soi. A commencer par son système de négociation collective de branche sur lequel repose, entre autre, le haut niveau de qualification des salariés. Le droit communautaire organise la mise en concurrence des droits sociaux et des régulations sociales entre les pays membres. Même les conventions collectives suédoises sont maintenant attaquées par la Cour Européenne de Justice. Vous comprendrez alors que mon émotion ne va pas sans inquiétude devant une telle évolution, si éloignée de nos perspectives.

L'Europe ne fait plus rêver... Du moins chez nous. En revanche, la perspective change et même s'inverse lorsque nous allons à Boston, ou que nous entendons des économistes comme Barry Bluestone, lors de notre 5<sup>e</sup> biennale, ou encore Lily Razafimbelo, de Madagascar, ici même à St Etienne il y a 2 ans, je la cite : « L'Europe n'a pas assez conscience qu'elle constitue un modèle pour d'autres régions du monde.. l'Union Européenne doit se constituer en contrepoids de l'hyper puissance » Autrement dit, si l'Europe ne fait plus rêver les Européens de longue date, elle fait toujours rêver le reste du monde. Peut-on alors imaginer que l'Europe puisse s'appuyer sur la spécificité de son modèle social et la diversité de ses traditions pour inspirer des formes de régulations de la mondialisation ?

Le pari de LASAIRE c'est justement de bien prendre en considération ce que l'Europe apporte ou pourrait apporter, car les attentes sont grandes. Mais nous gardons la conviction que l'on peut encore changer la manière dont l'Europe se construit et inverser le cours des choses. Nous prenons acte que l'Europe a servi de tremplin aux économies des pays qui ont rejoint successivement le cercle : le Portugal, l'Irlande, aujourd'hui les pays de l'Europe centrale et orientale. Mais, nous refusons l'idée de la dilution de *l'économie sociale de marché* dans un espace européen réglé sur les normes du moins-disant social.

Nous voulons préserver le patrimoine social que l'Europe possède en partage et qui constitue, comme je viens de l'illustrer, le trait qui la distingue particulièrement des autres civilisations du monde. Nous voulons sauvegarder cette autre caractéristique de l'Europe : celle qui considère la dimension sociale comme une composante de l'économie et un facteur de compétitivité. Les générations futures ne nous pardonneraient pas de n'avoir pas donné le meilleur de nous mêmes pour tenter de dévier le cours des choses et préserver ce qui méritait de l'être. Pas plus qu'elles ne nous pardonneraient les attitudes frileuses de repli et *le découragement*. Aussi nous faut-il agir pour que le politique reprenne le pas sur

l'économique, c'est à dire inverser la tendance en remettant les libertés économiques au service des hommes.

Il y a sans doute plusieurs chemins pour y parvenir. Un des moyens de replacer la politique au centre du jeu européen c'est d'associer les acteurs sociaux, les représentants des salariés, à la définition des politiques économiques et sociales, et développer la négociation collective européenne. Les syndicats restent aujourd'hui un des moyens de garantir une certaine démocratie sociale, de préserver le patrimoine que constitue l'économie sociale de marché. Ainsi, cette biennale s'inscrit pleinement dans la perspective fixée par la Commission européenne de renforcer le rôle et la place des acteurs sociaux afin qu'ils se saisissent des questions économiques et sociales stratégiques pour l'avenir de l'Europe. Incidemment, la proposition récente de Jean-Claude Junkher, président de l'Eurogroupe, de donner plus d'importance aux réunions régulières avec les partenaires sociaux nous conforte et nous encourage dans cette voie<sup>2</sup>.

Nous sommes à un tournant, c'est le moment ou jamais de savoir allier le pessimisme de l'intelligence à l'optimisme de la volonté, pour reprendre la phrase, oh combien actuelle de Gramsci. Parier sur la possibilité d'infléchir le cours des choses. Tel est le projet de cette biennale, et cette conviction, nous la partageons avec nos partenaires. Nous voulons et nous pouvons contribuer à construire une économie européenne apte à affronter la mondialisation sans renier pour autant les idéaux de *l'économie sociale de marché*. Toutes les questions dont nous allons traiter dans cette biennale sont reliées à cette préoccupation. C'est dans cet esprit que nous allons travailler.

Cette 9<sup>e</sup> biennale, comme celles qui l'ont précédée, est le fruit d'une réflexion collective et pluraliste. Pluraliste certes, mais pas neutre. C'est la marque de LASAIRE. Elle a été préparée par notre comité de pilotage que vous allez retrouver dans les différents débats, et avec nos partenaires italiens et allemand : Toni Ferigo de la Fondation Vera Nocentini, Klaus Mehrens du syndicat IG Metall, et Enzo Avanzi, représentant de la section italienne du Centre des entreprises européennes à participation publiques, le CEEP.

N'oubliez pas que cette 9<sup>e</sup> session a débuté ici même il y a 2 ans, en avant première, par un séminaire intitulé *Europe et mondialisation, quel développement économique et quels emplois*. Elle s'est poursuivie par un séminaire en janvier de cette année, à Bruxelles au Comité économique et social européen. Les thèmes retenus ont été débattus avec les instances européennes et nous y avons abordé plus particulièrement deux sujets : 1) les dernières avancées du dialogue social européen et 2) la question de la flexisécurité sous l'angle de la qualification et de la compétence des salariés. La synthèse des débats de ce séminaire figure dans le document introductif qui vous a été remis.

Nous avons eu ensuite un séminaire à Sofia, co-organisé avec le Conseil Economique et Social bulgare : nous y sommes revenus sur la question centrale de toutes nos biennales : l'évolution des relations sociales dans l'UE et les questions posées par leur mise en pratiques au sein des nouveaux Etats membres.

Durant les 2 jours qui viennent, nous allons poursuivre le travail sur chacun de ces thèmes. Ils ne feront pas seulement l'objet de discussion mais aussi de propositions qui seront mises en débat afin de dégager quelques interpellations, à présenter à la présidence française et aux présidences qui suivront.

---

<sup>2</sup> Déclaration au Monde du 4 septembre 2008.

Nous avons retenu plusieurs angles d'attaques pour poursuivre la réflexion déjà engagée : D'abord nous replacer dans le contexte particulier de l'élargissement le plus important que l'UE ait connu depuis l'époque des 6 membres fondateurs : Nous sommes aujourd'hui 27 pays membres – la zone euro comporte 15 pays – et pour autant la question de l'organisation politique de l'UE et celle du gouvernement économique de la zone euro restent en suspens. Les stratégies de concurrence entre Etats continuent à régner en lieu et place des coopérations et des complémentarités que l'on pouvait attendre, alors que le contexte est particulièrement difficile. C'est le débat qui va suivre - animé par Joël Maurice de notre comité de pilotage. Nous y aborderons également la question de la croissance et des salaires dans l'UE. Comment les relations industrielles peuvent elles encore peser sur les grandes questions sociales, sur les restructurations industrielles, sur la fixation des salaires. Ensuite, trois ateliers débattront des trois grands défis qui caractérisent chacun une dimension de notre problématique :

*1<sup>er</sup> atelier* : la négociation des salaires, le débat sera largement éclairé par la table-ronde de cet après midi. Il sera animé par Toni Ferigo, notre partenaire associé pour cette biennale et Joël Maurice

*2<sup>e</sup> atelier* : les systèmes de représentation des salariés, nous y aborderons plus précisément les comités d'entreprise européen et leur articulation avec la négociation transnationale. Un thème revenu au premier rang de l'actualité depuis que les acteurs sociaux se sont saisis du projet de révision de la directive. Cet atelier sera animé par Udo Rehfeldt, membre du comité de pilotage et Klaus Mehrens, représentant du syndicat IG Metall.

*3<sup>e</sup> atelier* : la manière dont les acteurs sociaux se saisissent de la question des politiques industrielles : énergie, transport, territoires, constitueront les angles d'attaque de cette réflexion. Cet atelier sera présidé par Bernard Soulage, premier vice-président de la Région et membre du Comité des régions d'Europe et animé par Pierre Héritier et Jean-Pierre Moussy, de Lasaire et André Stimamiglio, du Forum syndical Européen.

Enfin, nous mettrons en commun les apports des différentes étapes de cette biennale : Jacques Freyssinet aura la mission de nous proposer une synthèse de l'ensemble. Enfin, une table ronde finale viendra apporter une conclusion définitive à l'ensemble du cycle. Elle sera présidée par Jean-Cyril Spinetta, président de Lasaire et président d'Air-France-KLM, et animée par Frédéric Lemaitre, journaliste au Monde.

## **SEANCE PLENIERE : croissance, salaires et dialogue social dans l'Union européenne**

**Joël Maurice** dessine à grands traits la conjoncture économique. Le ralentissement de la croissance après plusieurs années de croissance mondiale, avait été imputable, dans un premier temps, à l'augmentation brutale du prix des matières premières. La crise financière vient prendre le relais et laisse présager un recul durable dans l'ensemble du monde et dans l'Union européenne en particulier. La croissance européenne a d'ores et déjà été révisée de 2 % à 1,4 %. Lasaire, ainsi qu'Anne-Marie Grozelier l'a souligné, ne peut que regretter que l'occasion ne soit pas saisie pour faire entendre la nécessité d'une conduite de la politique socio-économique plus vigoureuse au niveau de l'Union européenne.

Il y a, par ailleurs, quelques grands problèmes structurels qu'il conviendrait de ne pas oublier. Et d'abord le problème démographique. La population mondiale continue à augmenter tandis que celle de l'Europe est en voie de diminution (sauf pour la France dont le déclin démographique ne commencera qu'en 2050). Autre problème structurel, celui de la lutte contre l'énergie chère, dès lors qu'on prend le réchauffement climatique au sérieux et qu'on décide de rationner le recours aux énergies carbonées et fossiles et de développer de nouvelles formes de ressources énergétiques. D'où le risque de pauvreté énergétique venant frapper certaines zones du monde où les besoins dans ce domaine sont incompressibles.

L'évolution des salaires, quant à elle, dépend beaucoup de la place que pourra prendre la négociation sociale dans le processus de décision. Lasaire a toujours défendu l'idée que le compromis sur le niveau des salaires ne devait pas être le résultat *ex post* d'orientations économiques déjà prises en amont et que ceux-ci se placent au cœur des procédures européennes. Or l'article 137 du projet de traité sur la constitution européenne interdit explicitement aux partenaires sociaux de mener à bien des négociations proprement salariales. Par ailleurs le processus de Cologne prévoyait que la question des salaires ferait l'objet de réunions tripartites entre Commission et BCE, ministres représentant les Etats et partenaires sociaux. Malheureusement ce dispositif est mort dans l'œuf du moins pour ce qui concerne la question des salaires. De toute façon, celle-ci se pose dans des termes très différents selon les Etats membres. Lasaire pour sa part reste très attaché à l'idée de replacer ce dossier sur la table des négociations européennes pour préparer l'avenir. L'agenda social renouvelé manque quant à lui un de souffle, même s'il aborde des thèmes importants : les enfants et les jeunes, les investissements dans le capital humain et l'acquisition de nouvelles compétences, la mobilité, vivre plus longtemps et en meilleure santé, lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, lutter contre les discriminations et opportunités d'accès à la solidarité mondiale. *L'agenda social renouvelé* prévoit aussi un forum pour promouvoir l'échange des bonnes pratiques quant au respect des droits sociaux dans le contexte d'une mobilité accrue de la main d'œuvre. Anne-Marie Grozelier a déjà eu, à ce propos, l'occasion d'attirer l'attention sur l'importance de quelques arrêts rendus récemment par la Cour de justice des communautés européennes venant limiter sensiblement l'autonomie des partenaires sociaux en matière de création de droits sociaux.

**Xavier Timbeau** se propose d'exposer l'état des lieux concernant la question du partage des fruits de l'activité économique. Pour commencer, il examine et commente un certain nombre de courbes traduisant l'évolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et en Allemagne. On remarquera que depuis le début des années 2000, la part des salaires s'est en gros dégradé dans l'ensemble de ces pays, de deux points au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, de un point pour la France, et de quatre points pour l'Allemagne, chiffre particulièrement éloquent pour donner une idée objective de la dégradation subie par le niveau des salaires Outre-Rhin. Cette évolution vers le bas s'explique par l'effet concordant d'un ensemble de causes, comme la réforme des marchés du travail, la réduction du champ ouvert à la négociation collective des salaires, et enfin la pression exercée sur la délocalisation des entreprises, d'autant plus forte en Allemagne que ce pays ne manque pas d'opportunités à ses frontières mêmes, c'est-à-dire dans des pays culturellement et géographiquement bien placés pour les accueillir.

Plus exactement, il s'agit là de la valeur ajoutée brute dans la mesure où elle n'intègre pas la compensation de la dépréciation du capital, autrement dit la consommation du capital fixe, qu'on peut en effet assimiler à une consommation intermédiaire ». Dès lors qu'elle est déduite de la valeur ajoutée brute, on obtient la valeur ajoutée nette. Or, rapportée à celle-ci, la dégradation des salaires est encore plus accentuée : très basse déjà au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, la réduction de la part des salaires rapportée à la valeur ajoutée nette, passe alors en Allemagne de - 4 à - 6 ! De fait, on peut constater que la dépréciation du capital fixe a été moindre au cours des années récentes, ce qui dégage une part encore plus importante au profit. Cela dit, le capital même déprécié peut être lui-même une source de gains pour son propriétaire et correspond alors à un revenu extérieur aux comptes de production proprement dits.

Que se passe-t-il lorsque l'on déduit les consommations intermédiaires, les salaires, la dépréciation du capital et les impôts, du résultat de l'opération productive ? On obtient alors ce qu'on appelait, il y a trente ou quarante ans, un taux de profit qu'on désigne désormais plutôt comme la rentabilité du capital, basée sur une comptabilité de bilans d'entreprises, c'est-à-dire sur des actifs physiques par opposition à un taux de rentabilité financière, tel qu'on pourrait le calculer à partir d'un P.E.R. boursier. Or les courbes d'évolution de cette rentabilité font apparaître une grande convergence au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et en France. La théorie économique se trouve ici confirmée : la circulation des capitaux de pays à pays s'opère bien de façon à lisser les rendements. Cette tendance à l'égalisation du rendement des capitaux s'est même accentuée depuis le début des années 90 et arrive désormais à des niveaux très élevés. Le capital qu'on engage dans l'activité productive s'avère donc plus rentable que jamais dans sa combinaison avec le travail, ce qui a été particulièrement réussi en France, si bien qu'il n'a pas été nécessaire, pour en tirer des taux de rendement élevés, d'exercer une aussi forte pression sur les salaires que dans les trois autres pays examinés plus haut. Cette tendance est l'aboutissement d'une évolution s'étalant sur les 25 dernières années, à partir du début des années 80 où les politiques économiques mises en place ont joué méthodiquement et progressivement la carte de la dérégulation des marchés.

Les chiffres mesurant cette efficacité du capital correspondent, Xavier Timbeau tient à le rappeler, à la différence entre la rentabilité du capital et le taux d'intérêt d'un actif sans risque, de manière à en calculer la profitabilité, tout en prenant en compte les effets différentiels de l'inflation, pour parvenir à une évaluation réelle du surplus de profitabilité venant récompenser le risque pris par l'investisseur par rapport à un placement sans risque. Ce surplus de rendement est, selon les pays, entre 6 et 10 %. Les courbes présentées durant l'exposé font aussi apparaître un lien entre le niveau de chômage et la profitabilité du capital. En gros, le chômage augmente avec la rentabilité du capital. En revanche, celle-ci diminue lorsque le chômage fait de même.

Pour ce qui est des effets de la crise financière, Xavier Timbeau remarque que les économistes ont traditionnellement la réputation d'en minorer la durée et l'intensité. Il faut s'attendre pour la France à une remontée du chômage d'un peu plus d'un point. Du même coup, une telle situation risque d'exercer une pression sur les salaires et sur le partage de la valeur ajoutée. A ce sujet, on est en droit d'estimer que les réformes du marché du travail ont plutôt renforcé le lien entre l'augmentation du taux de chômage et la baisse du pouvoir de

négociation salariale. L'instauration du RSA par exemple, accentue l'intérêt d'obtenir un emploi, quel que soit le niveau où il sera rémunéré, de manière à pouvoir bénéficier des subventions supplétives qui y seront attachées. Les demandeurs d'emploi les moins qualifiés risquent alors, en cas de ralentissement économique, de se placer encore plus difficilement, même si la justice sociale devrait faire en sorte que les bénéficiaires attachés à l'exercice d'un emploi soient soustraits aux aléas de la conjoncture économique et de la remontée du chômage. Cette phase de ralentissement va aussi diminuer l'efficacité économique : le gâteau à partager sera moins gros. En effet les périodes de récession entraînent des faillites, des dépréciations accélérées qui aboutissent à des destructions de capital, ce qui réduit du même coup les perspectives de revenus.

Au milieu de ces pronostics peu encourageants, il y a malgré tout un point positif à souligner : beaucoup de responsables financiers ont longtemps cru qu'il était possible d'obtenir des rentabilités élevées sans aucun risque. L'illusion a été de se persuader qu'une utilisation intelligente de la technologie de l'information et des mathématiques appliquées permettrait d'obtenir, ainsi que la banque Lehman Brothers le garantissait à ses clients, des rendements supérieurs à 20 %, et ce pendant plusieurs années. Pendant cinq ans, ce tirage, un peu « fabriqué » il est vrai, de gros lots a été possible en prenant néanmoins le risque de perdre 100 % de sa mise la sixième année. C'est ce qui a fini par arriver. Beaucoup d'entreprises, incapables de dégager des pourcentages aussi élevés, se sont ainsi vues privées d'accéder aux capacités financières des fonds d'investissements internationaux. Aujourd'hui ces actifs autrefois rentables à hauteur de 20 % sont tombés à un niveau .... négatif. Les entreprises à la recherche d'investisseurs sont désormais dans une position beaucoup plus favorable pour obtenir des capitaux en échange de rendements beaucoup plus réalistes, c'est-à-dire beaucoup plus modestes (autour de 5 à 6 %). L'exigence de rentabilité sur le capital productif étant devenue ainsi moins oppressante, une nouvelle marge de manœuvre va s'ouvrir, qui permettra de corriger quelque peu le déséquilibre qui caractérisait jusqu'alors le partage entre la part royale octroyée aux profits et la part congrue concédée aux salaires. C'est en tout cas, le moment opportun à saisir pour redresser la balance.

Le professeur **Hans-Michael-Trautwein** regrette que peu de données existent pour étayer solidement le lien entre la politique salariale en Allemagne et la question européenne proprement dite. L'opinion publique a tendance à penser que même si l'Union Européenne traverse une crise institutionnelle due au rejet par les Irlandais du Traité de Lisbonne, l'essentiel demeure, à savoir la réalité de l'Union, gage de paix, au sein de laquelle l'Allemagne ne s'en tire pas si mal, tout comme à leur manière les autres Etats membres. (Et après tout, le verdict d'un référendum apparaît toujours un peu suspect aux yeux d'un Allemand.)

Par ailleurs, les questions relatives au fonctionnement du marché du travail ne sont pas directement reliées à celle du niveau des salaires. Il est vrai que, à intervalles réguliers, le problème de la co-détermination (Mitbestimmung) revient sur la tapis. Les syndicats s'interrogent sur la meilleure manière de « vendre » cette idée au reste de l'Europe. Quant aux employeurs, ils auraient plutôt le souci d'utiliser le prétexte de la construction européenne pour se débarrasser une fois pour toutes de cette même co-détermination. Ces derniers temps, les syndicats semblent avoir cédé du terrain, dans la mesure où dans ces vitrines sociales

qu'avaient longtemps été Porsche et Volkswagen, la co-détermination se voit limitée dans certaines de ses prétentions.

Il est rare, en tout cas, que la question des salaires soit restituée dans le contexte européen, tant les procédures pour fixer le niveau des salariés concentrent l'attention nationale sur le jeu des grandes unions syndicales et sur la question du rattrapage des niveaux de salaires à l'Est par rapport à l'Ouest. Face au niveau des salaires allemands, c'est la question de la concurrence mondiale qu'on se pose et non pas de la seule concurrence intra-européenne. Peut-on augmenter les salaires nationaux si l'on considère que les salaires en Europe de l'Est, au Brésil ou en Chine sont beaucoup plus bas, telle est la question récurrente, non seulement en Allemagne, mais partout en Europe et ailleurs. Envisager une politique salariale à l'échelle de l'Europe relève donc de l'utopie ou du non-souhaitable aux yeux des syndicats allemands qui n'imaginent pas que le continent puisse s'accorder sur des objectifs communs, ainsi qu'aux yeux des employeurs allemands qui ne veulent se laisser brider par aucun carcan. De toutes manières, le débat sur la croissance, la politique salariale, la concurrence étrangère, etc., qui est permanent en Allemagne, n'est pas vraiment posé dans une « clef » européenne.

H-M. Trautwein s'arrête un instant sur un débat qui a marqué les esprits en Allemagne et qui résume l'expression *l'économie de bazar*. La formulation en revient à l'économiste bien connu Outre-Rhin, HaNs-Werner Sinn qui dirige un *laboratoire d'idées* lié à l'Université de Munich. L'hypothèse remonte à 2003, époque marquée par un haut niveau de chômage en Allemagne. Selon H.W. Sinn, l'avenir pour l'économie allemande aurait l'aspect d'un vaste bazar. Le territoire germanique délaisserait petit à petit la production de biens et de services pour consacrer son énergie aux seuls échanges et au commerce. En effet, selon cette hypothèse, les rémunérations trop élevées dont jouiraient les salariés peu qualifiés saperaient les bases mêmes des entreprises industrielles en Allemagne, réduisant à néant les avances technologiques et la masse de valeur ajoutée qu'elles procuraient. La seule perspective de salut pour ce genre d'entreprises ce serait encore la délocalisation. Transportant au-delà des frontières leur technologie de pointe et la masse des emplois peu qualifiés qui s'y rattachent, les entreprises allemandes seraient la preuve qu'elles savent rester compétitives.... en dehors du territoire allemand. Bref, selon le docteur Sinn, les salariés allemands auraient cessé d'être compétitifs. La solution, selon lui, serait de créer un secteur pour les travailleurs peu qualifiés rémunérés par des salaires peu élevés auxquels viendraient s'ajouter des subventions publiques destinées à hausser leur niveau de vie. Ce serait en tout cas, une solution préférable, selon Sinn à celle de la mise en place d'un salaire minimum officiel. De toutes manières, l'hypothèse de *l'économie de bazar* est très discutable et a fait l'objet de nombreuses critiques. Si l'on soutient que l'économie allemande est perdante en termes de valeur ajoutée, comment se fait-il que le solde du commerce extérieur rapporté à ce critère soit en particulier largement positif au bénéfice de l'Allemagne ?

Par ailleurs, soutenir que le salarié allemand coûte trop cher et qu'en conséquence il n'est plus compétitif, est tout autant discutable. Mesuré aux chiffres des années 90, le coût du travail horaire en Allemagne a en fait considérablement diminué. Le coût du travail allemand a beaucoup plus baissé que dans les autres grandes économies concurrentes. Quant aux délocalisations, elles n'ont concerné depuis l'an 2000 qu'à peu près 400 000 emplois en direction de pays à bas salaires, tandis qu'une part plus importante s'est faite en direction de

pays de la vieille Europe (celle des 15), où le niveau des salaires est au moins aussi élevé qu'en Allemagne. En réalité, les liens de l'économie allemande avec l'étranger, ont entraîné la création de 60 000 emplois nets chaque année depuis le début de l'an 2000. Bref, les changements que l'on constate dans l'économie allemande sont dans l'ordre des choses et correspondent aux effets normaux d'un marché mondial où chaque pays joue le jeu des avantages comparatifs.

Il convient néanmoins de remarquer que depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'économie allemande a toujours été « tirée » par le développement de ses exportations. Leur accroissement a entraîné dans un second temps celui de la demande intérieure, des investissements et de la dépense publique. Or ce lien entre les exportations et l'économie intérieure s'est relâché sensiblement à partir de 2002. L'Allemagne est certes restée fortement exportatrice, sans que la demande intérieure, les investissements et les dépenses publiques s'en trouvent stimulés pour autant. A partir de 2006, les investissements et les dépenses publiques se sont un peu redressés sans entraîner dans leur sillage la demande intérieure. D'un certain point de vue, le déplacement du centre de gravité économique passant de l'industrie aux services (surtout en matière logistique) peut déjà être observé Outre-Rhin. C'est là l'effet mécanique de l'élargissement de l'Union dont une des conséquences a été de placer le territoire allemand au centre, là où toutes les routes se croisent. Quant à la part des bas salaires, elle a considérablement augmenté, plus rapidement même, selon une étude de l'économiste Robert Sollow, que dans toutes les autres économies développées. En douze ans, cette part a augmenté de plus de 50 % et se situe non loin du pourcentage de 25 % du total des salaires que l'on observe aux Etats-Unis. Le bas salaire correspond aux deux-tiers du salaire médian, autrement dit une moyenne actuelle autour de 8 euros, à « décomposer » en sous-moyennes approximatives de quelques 9 euros dans les Länder de l'Ouest et approximativement de 6 euros dans ceux l'Est.

Depuis 2005, les réformes du marché du travail en Allemagne, pilotées par les mesures dites Hartz IV, ont eu, parmi leurs effets, celui de réduire les allocations accordées aux chômeurs de longue durée au niveau de l'aide sociale, ce qui correspond à 350 euros par mois pour chaque individu. S'y ajoute l'allocation pour un logement, défini en termes plutôt « restrictifs ». Certains experts prétendent même que le seuil de survie en Allemagne pourrait descendre à 150 euros... La réforme a également introduit en Allemagne un mécanisme incitatif de retour à l'emploi de type RSA, ce qui revient à accorder des subventions aux emplois mal rémunérés. Si l'on fait le décompte des foyers concernés par ces mesures, on parvient à 10 % de la population allemande. A Berlin même, on peut même estimer que 20 % de la population sont concernés par ces dispositions de Hartz IV. Pour beaucoup d'observateurs, y compris chez des socio-démocrates, de telles réformes, peuvent être célébrées pour avoir mis un terme à l'augmentation du chômage en Allemagne et à inverser la courbe à partir de 2006. Il est vrai que certains experts continuent à penser que cette inversion est une illusion statistique. D'autres soutiennent que si le déclin du chômage est bien réel, le mérite en revient non à la réforme du marché du travail mais au « coup de fouet » provoqué par la hausse des exportations. Enfin, pour d'autres observateurs, le déclin du chômage allemand est à imputer à la contraction démographique, moins de jeunes se présentant sur le marché du travail. Bref, partout la part des emplois faiblement rémunérés gagne du terrain, dans la mesure où les négociations collectives imposent moins efficacement qu'auparavant

leurs standards en matière de salaires. L'emploi à plein temps a d'ailleurs diminué de 1,5 million d'unités en Allemagne entre 1995 et 2005, laissant la place à une augmentation plus importante encore d'emplois partiels ou « atypiques ». De fait la valeur réelle des salaires allemands est retombée au niveau de 1991, au moment de la réunification...

La question se pose donc de savoir s'il faut introduire ou non en Allemagne le principe d'un salaire minimum. Celui-ci existe d'ailleurs déjà dans certains secteurs, comme le bâtiment, le nettoyage ou les services postaux. Les syndicats allemands font l'estimation, quant à eux, que le SMIG horaire devrait se situer à 7 euros, ce qui est en-dessous des 2/3 du salaire horaire moyen. Mais est-il possible de vivre à partir de ce niveau de salaire ? Et que peut bien signifier, en termes purement économiques une activité productive incapable de permettre à celui qui s'y livre un niveau de vie décent ? et fixé à 7 euros le salaire minimum ne risque-t-il pas de déplacer toute l'échelle des rémunérations négociées vers le bas ? Par ailleurs, l'existence du SMIG semble avoir contribué à augmenter le chômage dans certains pays. Tel est le cas en France concernant le chômage des jeunes.

Longtemps, avant la création de l'euro, la politique de la Bundesbank a créé les conditions pour que les négociations salariales en Allemagne se calent sur les performances économiques du pays. Bien sûr, cette politique aboutissait souvent à amener les partenaires européens de l'Allemagne à dévaluer leur propre devise, ce qui avait comme contre-coup pour l'économie allemande de rationaliser sa production au mieux afin de revenir à un niveau compétitif. Maintenant que la convergence des taux d'intérêt s'est installé grâce aux effets de l'euro, les booms économiques qui se sont produits, ici en Espagne, là en Irlande ou ailleurs en Europe ont entraîné des effets inflationnistes, tandis que les prix restaient stables en Allemagne et que les exportations allemandes se dirigeaient, pour plus de 50 % vers les Etats membres de l'Union européenne situés en périphérie de la zone. D'où la renaissance de nouvelles dissymétries dans la composition des balances commerciales, lesquelles ne peuvent plus être corrigées par une politique de taux d'intérêt différentiels. L'Allemagne se voit enfermée dans une politique d'exportations qui la contraint à pratiquer une stagnation de ses salaires. Seule une politique européenne visant la coordination des niveaux de salaires pourrait mettre un terme à ces asymétries : des pays comme la France et l'Espagne peuvent se permettre des déficits de leur balance commerciale sans encourir de sanctions, tandis que le fardeau de tels déséquilibres est supporté par l'économie allemande qui y perd en termes d'exportation de ses capitaux. En Allemagne ce sont en effet les possesseurs de capitaux qui se trouvent sanctionnés par une telle situation bien plus que les salariés eux-mêmes. Bref, ce sont désormais les marchés financiers qui ont la main, et non plus les forces syndicales qui s'adaptent à la situation tant bien que mal.

## Débat général

**Bernard Van Craeynest** de la CFE-CGE est préoccupé par le risque de concurrence croissante entre les salariés. Lorsqu'on prend en compte que d'un milliard au début du XXème siècle la planète est passée à 6,5 milliards, on ne peut guère s'étonner de ce phénomène. Pour restreindre le cadre aux enjeux intra-européens, il convient de remarquer que la mondialisation de l'économie se traduit de façon croissante par une tension entre les grands groupes industriels et l'univers des PME, voire des très petites entreprises, en position de sous-traitants ou de fournisseurs captifs. Or c'est dans ces entreprises-là que la représentation syndicale est la plus faible. D'où aussi pour elles l'importance de règles et de mécanismes de négociation au niveau national et européen. Dans cet esprit, non content d'apprécier les efforts rappelés par Hans-Michael Trautwein pour l'introduction du SMIG en Allemagne, B. Van Craeynest milite pour la mise en place du SMIP, salaire minimum inter-professionnel plancher, à destination des cadres, qui soit au moins égal au plafond de la sécurité sociale, afin de lutter contre le tassement hiérarchique des salariés. La grosse question est de savoir comment lutter contre l'affaiblissement des capacités de négociation collective. La loi du 20 août 2008 sur la démocratie sociale va entraîner une recomposition du paysage syndical à l'issue des quatre ans de phase transitoire. Il faut espérer qu'elle aboutisse à des formes de représentation plus solides et plus efficaces dans la négociation et la défense des intérêts des salariés.

**Jean-Jacques Frey**, conseiller général de la Loire, évoque la situation économique faite aux « territoires ». Il y a une vingtaine d'années, il y avait encore de grands donneurs d'ordre passant commande à une myriade d'entreprises sous-traitantes, principalement dans le secteur de la mécanique et du bâtiment. Ces grands donneurs d'ordre ont été laminés par la mondialisation et donc aussi les PME vivant dans leur ombre. A la différence de l'Allemagne et même de l'Italie, les PME françaises manquent de fonds propres et sont de trop petite taille. C'est difficile de les faire travailler ensemble. D'où l'idée de les regrouper autour d'un projet commun et de « pôles de compétitivité ». D'où aussi la possibilité de travailler avec des donneurs d'ordre européens ou même mondiaux. On assiste à la mise en place d'une complémentarité entre un territoire et des acteurs représentant la puissance publique dont les soutiens financiers permettent aux PME de se placer à nouveau sur le marché de la compétitivité mondiale. On parle alors de « solidarité de territoire ».

**Nasser Mansouri** de la CGT souhaiterait que la crise actuelle s'explique plus en termes de récession sociale qu'en termes de récession purement économique. La pression croissante exercée sur les emplois, les conditions de travail et le niveau de salaires aboutit à déprimer la demande et du même coup aussi l'occasion d'accroître la rentabilité du capital investi. D'où la dérive vers la financiarisation. Pour s'en sortir, il s'agit de valoriser le travail dans le processus productif, de susciter de nouvelles formes de politique industrielle et de définir des régulations appropriées au niveau institutionnel. L'auto-régulation, en tout cas, ne suffira pas.

**Michel Damezin**, directeur départemental de la Loire, a trois questions à poser, dont deux à X. Timbeau. A examiner sur la très longue durée (50 ans), ne serait-il pas éclairant de corrélérer l'augmentation du capital avec l'innovation technologie ? Quant au lien entre le chômage et la profitabilité, est-ce que les changements démographiques ne seraient pas un élément essentiel

à prendre en considération ? Par ailleurs, la question de la négociation salariale ne semble pas être une priorité dans la coordination des initiatives syndicales au niveau de l'Europe. Un article du traité de Maastricht, semble-t-il, s'y opposerait. Si coordination européenne il devait y avoir sur la négociation salariales, ne conviendrait-il pas au préalable de se mettre d'accord sur la méthode et la nature des dispositifs à prendre en compte pour le calcul des salaires avant d'entrer dans une négociation sur leur niveau proprement dit ?

**Mireille Bardos** estime qu'il y a une véritable volonté au niveau européen de diminuer la masse salariale, comme certains textes officiels en attestent. Par ailleurs elle conteste l'appréciation quelque peu optimiste que X. Timbeau a portée sur un effet, au moins ou positif de la crise : celle-ci aurait rétabli le lien entre la rentabilité et la prise du risque. Selon Mireille Bardos, bien des financiers continuent dans leurs anciens errements. Il ne faut pas oublier non plus que l'intervention des banques centrales pour réparer les dégâts aboutit à faire peser sur les épaules des contribuables le coût de ces risques excessifs que les banquiers auront finalement pris sans être réellement sanctionnées, du moins pour le moment.

**Armin Duttiné**, représentant le syndicat VER-DI entend attirer l'attention sur l'importance des arrêts rendus par la Cour de Justice de Luxembourg à l'occasion des affaires Ruffert, Laval, Viking et Luxembourg, qui ont eu pour résultat de rendre difficile voire impossible des compromis négociés et formulés entièrement par les employeurs et les syndicats ouvriers. Les syndicats allemands, poussés par leur base, envisagent de lancer une journée d'action et d'avertissement avant les élections européennes. L'Union européenne ne peut plus continuer à servir de cadre à la concurrence fiscale à laquelle se livrent ses Etats membres sans se préoccuper de mettre en place la moindre régulation en matière sociale. Une telle dissymétrie n'est plus admissible. Le principe de la construction européenne n'est sans doute pas à remettre en cause, mais pour les syndicats allemands, il est temps d'en modifier profondément le fonctionnement.

**Jean-Pierre Picolet** du « Conseil de développement de Saint-Etienne-Métropole », confirme qu'en tant qu'employeur, il retiendrait lui aussi, à l'instar de X. Timbeau, l'année 1992 comme le moment où la prédominance de la logique financière s'est installée dans l'économie mondiale et nationale. Les entreprises sont allées à la conquête des marchés et des clients, quitte à délaisser le monde des ressources humaines. Il est grand temps de corriger ce déséquilibre. La conjoncture est à saisir pour réfléchir aux nouvelles formes de l'organisation industrielle associant les innovations technologiques et la prise en compte des préoccupations relatives à l'environnement écologique et social des entreprises. Cette réflexion doit associer les salariés à qui il faut accorder de nouvelles contre-parties. Dans cet esprit, les négociations de l'avenir entre employeurs et salariés recouvriront un champs plus large que le seul enjeu salarial.

**Jacques Mairé** de l'UNSA estime au contraire que le monde économique est désormais traversé par une telle violence, qu'une amélioration, même de bon aloi, apportée à la gestion des ressources humaines ne constituera pas une réponse à la hauteur des enjeux. L'heure est à la constitution d'un nouveau rapport de forces. Or le mouvement syndical dans son ensemble continue à fonctionner à l'ancienne, en fonction d'une représentation du monde économique qui ne correspond plus à la réalité. Le problème de la participation se pose plus que jamais et

ce dans un cadre élargi, celui de la société civile. La loi du 20 août sur la démocratie sociale reste à ce titre bien en deçà de la main : rien sur le dialogue social au niveau territorial et rien de prévu non plus au niveau des branches pour éviter de s'enfermer dans des espaces "corporatifs" dans lesquels l'horizon du dialogue social se confine à des métiers et excluant le dynamisme du plus grand nombre.

**Lionel Fulton** du *Labour Research Department* de l'Université de Londres veut réagir à certains chiffres avancés par Xavier Timbeau. Si l'on considère la part respective des salaires dans la valeur ajoutée au Royaume-Uni et en Allemagne, force est de constater qu'elle est plus forte Outre-Manche, où les négociations salariales sont pourtant depuis longtemps décentralisées qu'Outre Rhin où les syndicats ont pourtant, jusqu'à une période récente, réussi à maintenir des négociations de branche. Par ailleurs, la demande de négociations salariales au niveau européen n'entre-t-elle pas en contradiction avec les recommandations de la banque centrale européenne en direction d'une modération dans ce domaine ? S'adressant plus particulièrement à Hans-Michael Trautwein, Lionel Fulton aimerait savoir si la performance relativement mauvaise des syndicats allemands en matière de niveau des salaires peut s'éclairer par leur implication dans des opérations comme l'alliance pour le travail (*Bündnis für Arbeit*), par l'entremise de laquelle le gouvernement socio-démocrate leur a lié les mains.

**Jean-François Lhopital**, directeur de ressources humaine, a une question à poser aux syndicats : comment dissuader leurs adhérents d'une approche toujours plus individualiste et plus étriquée des problèmes sociaux, comment au contraire les hisser et les faire accéder à une vision plus large et plus complexe des grands enjeux sociaux ?

**Klaus Mehrens** veut éclairer le contexte entourant cette diminution de la part des salaires dans le produit social. Il tient à rappeler qu'il a lui-même participé pendant la période concernée, aux négociations salariales. A ce titre, il juge infondé qu'on puisse parler d'un « affaiblissement » des syndicats allemands. Sans doute ont-ils perdu des adhérents. Mais le fait nouveau n'est pas celui-là, mais bien l'explosion des rendements du capital. C'est une tendance dont on ne soupçonnait pas encore l'émergence dans les années 80. Naturellement cet extraordinaire gonflement des rendements financiers est lié à l'importance croissante du capital financier lui-même et des logiques spéculatives (et des risques qui y étaient attachés). Mais même le capital réellement productif a dégagé des profits en croissance beaucoup plus rapides que ce n'était le cas au cours des années 80. Les investisseurs ont pu imposer leurs exigences en raison du manque de réactivité de syndicats et Klaus Mehrens ne croit pas que la coordination des syndicats au niveau européen changera beaucoup les choses de ce point de vue. La question se pose alors de savoir si cette augmentation de la rentabilité du capital est fondée dans les changements réels de la production économique, ce qui permettrait de conclure que la production de rentabilité croissante du capital ne sont pas près de s'inverser. Dans un cas les lettres autour du package de la valeur ajoutée ne pourraient que s'intensifier et déplacer au niveau proprement politique la question de la limitation à définir et imposer aux exigences du capital.

**Xavier Timbeau** tient à préciser que lorsqu'on se livre à des comparaisons entre les différents pays, il convient de se souvenir que le ratio capital/travail n'est peut-être pas calculé de la même façon ici et là, ne serait-ce que la structure productive qui peut différer grandement d'une économie à l'autre, comme c'est le cas pour la Grande-Bretagne et l'Allemagne. De toutes façons, chaque pays se donne ses propres conventions statistiques. Bref, la question de la « différence » britannique en matière de partage de la valeur ajoutée reste ouverte.

Pour ce qui est de la « récession sociale », il s'agit d'établir correctement le lien de cause à effet : c'est l'exigence de rentabilité du capital qui a induit la récession sociale et non l'inverse. Le moteur initial du processus c'est la mondialisation bien sûr, telle que la favorise la circulation des capitaux. Elle a pour effet de briser le pacte national autour de la rentabilité du capital, ainsi que les « trente glorieuses » en ont fourni l'illustration. Or l'ouverture des comptes de capitaux fait exploser ce genre de compromis. Conjugée à une maîtrise systématique des risques d'inflation, cette ouverture a conduit au début des années 80 à la mise en place d'un nouveau « pacte mondial » qui a été à la base de cette augmentation progressive de la rentabilité du capital. Les bulles spéculatives qui s'en sont suivies sont montées « à la tête » des responsables financiers lesquels ont commencé à se persuader qu'il n'y avait plus de limites dans l'imposition du nouveau rapport de forces qu'ils avaient su imposer aux salariés. Mais l'accumulation et l'intensification des crises rouvrent le jeu. La limite apparaît dans sa réalité, qui n'est en l'occurrence ni morale ou sociale, mais inhérente à la logique économique proprement dite. Bref la très grande rentabilité est intrinsèquement liée au risque de déstabilisation généralisée du système.

Il convient donc de réfléchir au fait que, mis au pied du mur pour sauver la stabilité de leur système, les banques centrales se sont vues contraintes d'intervenir en violation de leurs mandats. Ainsi la banque centrale européenne a pris dans son bilan des actifs dont la valeur n'est pas garantie, laquelle en dernier recours repose sur les épaules et le portefeuille des contribuables de la zone euro. Or, en contrepartie de cette garantie implicite accordée par les contribuables, n'est-il pas normal qu'ils exercent en retour leur contrôle sur les engagements budgétaires qui sont pris en leur nom ? En d'autres termes, les décisions à impact budgétaire prises par la banque centrale doivent être discutées et approuvées par les parlements. Une porte s'ouvre (pour combien de temps ?) pour permettre un contrôle démocratique sur le fonctionnement du monde financier. Il s'agit pour les représentants élus d'appriivoiser la bête sauvage qu'est devenue la finance mondiale incontrôlée et d'imposer des limites au système. Il y a là matière à opérer une révolution dans le fonctionnement des institutions financières du monde entier.

**H-M. Trautwein** entend préciser en quoi l'Allemagne pose la question de l'opportunité d'introduire un salaire minimum garanti dans des termes différents de ceux de la France. Pour les Allemands, la lutte contre l'extension du paupérisme parmi les salariés est placée devant une alternative. Il y a, d'un côté, ceux qui préconisent le recours à l'instauration d'un SMIG en échange de la suppression des aides et des subventions aux emplois rémunérés. De l'autre, il y a les partisans d'une politique de subventions systématiques plutôt que d'un SMIG, lequel, selon eux, s'il est fixé trop haut fait courir le risque d'inciter les employeurs à

préférer rationaliser leurs investissements de manière à supprimer des emplois jugés trop coûteux. En France, fait remarquer H.M. Trautwein, l'alternative n'a pas lieu d'être, dans la mesure où les salaires bénéficient à la fois du SMIG et d'une politique ciblée d'aides à l'emploi.

Sur la question de savoir pourquoi, toutes choses égales par ailleurs, la part de la valeur ajoutée récupérée par les salariés, a été plus importante en Angleterre qu'en Allemagne la réponse est peut-être à chercher du côté des contre-coups issus des formes mêmes de la négociation salariale. Plus précisément, dès lors que les négociations salariales sont extrêmement décentralisées, ou au contraire extrêmement centralisées, les acquis en termes de hausse de salaires s'en trouvent paradoxalement limités. Le curseur devrait plutôt se placer sur la position « négociations de branche », c'est du moins la leçon des Britanniques et jusqu'à récemment des Allemands. A long terme, cette position « moyenne » semble conduire à des gains plus réels en matière de salaires. Ce n'est plus ce qu'on observe à l'heure actuelle. Cela dit, les structures de négociations allemandes ne doivent pas être les seules à porter le chapeau. N'oublions pas que les salariés allemands ont eu eux aussi sur les épaules le poids de la réunification, dans la mesure où leurs employeurs ont introduit dans le calcul des coûts salariaux, l'effort fiscal destiné à financer la réintégration des salariés de l'Allemagne de l'Est et leur formation. D'où l'on peut comprendre l'affaiblissement des revendications syndicales, et l'intimidation qu'ont pu constituer pour eux les risques de délocalisation des entreprises nettement plus grands que ce n'a été le cas pour d'autres pays. H.M. Trautwein est, quant à lui, favorable à la coordination des politiques salariales dans la mesure où elles limiterait la possibilité pour les employeurs de jouer les syndicats les uns contre les autres. A ce titre, il est extrêmement important de s'informer sur la situation sociale dans les différents pays de l'UE. Car la logique financière, que personne ne se fasse d'illusion sur ce point, reviendra, après une période de répit, exiger ses profits.

Il ne faut en effet pas non plus oublier que les fonds d'investissement, surtout en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis sont approvisionnés par des salariés ! Ne serait-ce pas là l'occasion pour les syndicats de s'impliquer et de proposer des règles, en s'inspirant des formes de « participation » telle qu'elle existe en France, et aussi un peu en Allemagne et en Suède. Plutôt que d'y voir un reliquat de corporatisme, pourquoi ne pas y voir une forme d'actionnariat bien comprise ?

**Silvana Paruolo** de la CGIL expose rapidement les termes de la réforme portant sur les modalités de la négociation sociale en Italie. Du côté de la COFININDUSTRIA, on envisage de décentraliser ce type de négociations. Du côté de la plateforme unitaire représentant le point de vue des syndicats, on ne récuse pas ces négociations de deuxième niveau mais on les situerait plutôt au niveau des territoires. Quant au premier niveau, il concernerait naturellement des négociations nationales, auxquelles appartiendrait la possibilité de régler la hausse des salaires par rapport à un indice national d'inflation. Reste à savoir si ce type de négociations salariales prenant en compte différents éléments pour le calcul de l'inflation, serait possible au niveau des entreprises ou à celui des territoires. Se tournant vers les représentants syndicaux de l'Allemagne et de la France, la syndicaliste italienne aimerait leur demander sur quel type d'inflation les négociations salariales se calent pour calculer les niveaux de salaires acceptables par les deux parties ? En effet, en Italie, les employeurs

n'acceptent d'évaluer l'incidence de l'inflation qu'en en retranchant l'inflation importée de l'extérieur, à commencer par l'augmentation de coût des matières premières. Quelle initiative conviendrait-il de prendre dans ce domaine au niveau européen ? Bref, il faudrait établir un indice de l'inflation dépassant le cadre national. De même qu'il conviendrait de se mettre d'accord sur ce qu'on appelle un salaire, définissable dans les mêmes termes partout en Europe. Bref il serait temps de donner un contenu concret à la politique sociale qu'entend promouvoir l'Union européenne pour chacun de ses Etats membres.

**Guy Juquel** de la CGT tient à souligner que la question des salaires dépasse la frontière nationale. La preuve en est la vague de solidarité transnationale qu'a suscitée la grève des salariés de DACIA en Roumanie. Qu'on n'oublie pas non plus la manifestation de plusieurs milliers de personnes défilant à l'appel de la CES dans les rues de Ljubliana pendant la présidence solvène. Tout le monde a conscience dans le monde syndical, que la question des salariés est devenue centrale à l'intérieur de l'Union européenne. Même si la négociation sur les salaires se situe en dehors du champs officiel des compétences européennes, elle constitue une préoccupation commune aux syndicats de tous les Etats membres. Leur vœu dans ce domaine serait de parvenir à mettre en place une coordination à l'échelle de l'Union européenne. Le processus de DOORN qui à la fin des années 90 rassemblait les syndicats belges, allemands et néerlandais, qu'ont rejoints plus tard les syndicats français, avait déjà comme objet de faire le point sur les évolutions des salaires, de l'inflation et de la productivité du travail dans leurs pays respectifs. La CES s'est inspirée de cette approche et en a tiré la proposition de caler les revendications au sein de l'Union européenne, en les calculant à partir du taux d'inflation et de la hausse de la productivité. L'efficacité de ces dispositifs a été variable selon les pays. Mais les outils de coordination sont là et devraient justifier que les syndicats restent optimistes.

**Toni Ferrigo** revient sur l'importance du rôle de l'Etat dans ce partage entre profits et salaires. La crise actuelle n'est-elle pas l'occasion de lui redonner ici une fonction dont il s'était éloigné petit à petit à mesure qu'on s'éloignait des « Trente Glorieuses » ? De toutes manières, un certain modèle de l'entreprise, centrée sur la satisfaction à court-terme des actionnaires, est en train de toucher à sa fin. Si le modèle social européen a du mal à s'imposer, c'est qu'il suppose réalisée une synthèse des différentes traditions syndicales caractérisant les vieilles nations d'Europe. Or, que ce soit les pays nordiques, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie ou la France, chacun de leurs représentants respectifs estime que son système est le meilleur, au point qu'il n'est pas exagéré de parler « nationalisme syndical ». Toni Ferrigo évoque alors les journées de formation destinées aux syndicalistes des pays de l'Est. Chacun venait vanter la supériorité du modèle syndical, dont il était issu. Aussi ne doit-on pas être surpris que, en fin de compte, aucun modèle syndical n'ait réussi à s'imposer définitivement au sein des nouveaux Etats membres. Si l'on peut donner un sens à l'expression de modèle social européen, il est en revanche donc impossible de parler d'un modèle syndical européen.

**Jean-Pierre Moussy**, de Lasaire Eco estime que le financiarisation généralisée de l'économie et l'émergence des BRIC fait apparaître la nécessité de résoudre quatre problèmes : 1. le financement de l'économie par le marché ou par les banques. 2. la surveillance des risques. 3. La gouvernance de l'entreprise. 4. La question des règles comptables. Il est urgent d'en

expliquer les enjeux et de tirer partie de la « fenêtre de tir » qui s'ouvre pour peu de temps à la faveur de cette crise, pour imposer les changements qui s'imposent.

**Hans-Michael Trautwein** indique que pour ce qui est de l'instauration d'un SMIG en Allemagne, il s'agit d'une requête des syndicats qui pressent le gouvernement de mettre en place un salaire minimum dès lors qu'il fonctionnerait comme un filet protecteur contre le risque de voir apparaître des salaires toujours plus bas. Cette position des syndicats allemands contredit leur rôle traditionnel de partenaires incontournables dans la négociation des salaires, rôle grâce auquel ils ont su attirer de nombreuses adhésions. En préconisant la mise en place d'un SMIG, ils se montrent prêts à s'accommoder, en somme d'un moindre mal.

**Xavier Timbeau** n'estime pas possible de revenir aux règles de Bretton-Woods, qui correspondaient à un monde qui a désormais disparu. En attendant l'établissement de nouvelles règles, les syndicats peuvent espérer agir en pesant sur certains leviers dans un monde dont les mécanismes sont moins sûrs qu'auparavant. Ainsi, il n'y a plus lieu de se battre sur la référence la plus juste en matière d'inflation, dans la mesure où le succès des négociations salariales dépend avant tout du niveau des salaires réels par rapport à la concurrence mondiale. L'employeur, ne l'oublions pas, a toujours la ressource de délocaliser son entreprise, s'il estime exorbitantes les hausses de salaires que les syndicats tentent de lui imposer.

Comment réagir par rapport à des règles du jeu aussi intraitables ? Certes il ne faut pas forcer les entreprises à se financer auprès des banques. Elles ont les moyens de se financer autrement et n'y renonceront pas facilement. La gouvernance des entreprises donne elle aussi peu de prise à des réformes, dans la mesure où elle restera toujours inscrite à l'intérieur du cercle relativement étroit du droit de propriété. Reste le volet des règles et des normes. Il y a dans ce domaine, une opportunité, qui ne durera pas longtemps, d'en faire adopter un certain nombre au niveau mondial, ou du moins au niveau européen. On peut songer à des dispositifs incitant les entreprises à relocaliser des activités productives à l'intérieur de l'espace européen, en leur assurant plus fortement qu'ailleurs un certain nombre de garanties juridiques et financières. Parmi ces nouvelles règles, pourquoi ne pas alors envisager aussi l'instauration du principe de salaire minimum garanti et modulé selon le niveau de vie des différents Etats membres, et dont l'existence serait la meilleure parade à opposer à la tentation du dumping social, du moins à l'intérieur de l'Union européenne.

Il faut aussi songer à combattre les effets d'un autre dumping, à savoir le dumping fiscal. Ainsi, s'il s'agit de faire prévaloir le respect réel de l'égalité des Etats en matière de concurrence fiscale, il conviendrait de tirer les conséquences du constat que les efforts consentis par tel ou tel Etat en matière d'éducation, de formation, de recherche, etc, correspondent à un prélèvement fiscal, dont il serait normal que les entreprises qui en profitent soient, sur un mode qui reste à définir, rendues comptables. Bref, pour qu'un Etat soit incité à investir, il faut empêcher le dumping fiscal. Tout sujet économique bénéficiant d'une infrastructure doit contribuer à son re-financement. Ainsi, il devrait être impossible à un jeune français de faire fructifier à l'étranger une formation reçue en France au frais de l'Etat, sans acquitter auprès de celui-ci les impôts correspondant à ses revenus versés pourtant au-delà des frontières. S'interdire de prendre les mesures qui s'imposent ne pourra conduire à

terme qu'à la disparition du système éducatif national. Il est temps de briser la coque des anciens modèles et créer du neuf.

Rejoignant les inquiétudes de M. Bardos et de K. Mehrens, Joël Maurice évoque sa surprise et son incrédulité, lorsque pour la première fois, en 1992, ont été évoqués des taux de rentabilité de 20 % pour les actionnaires. Cette exigence s'est pourtant imposée jusqu'à aujourd'hui. Maintenant que la crise financière connaît sa pleine expansion, force est de constater que personne n'est armé pour en avoir une analyse claire et étayée par des statistiques incontestables aptes à circonscrire clairement les mécanismes qui se mettent désormais en place en matière de calcul et d'évolution des salaires et des profits dans les différents Etats membres de l'Union européenne. Il s'agit de rester actifs dès lors qu'on a le souci de ré-équilibrer ce partage devenu injustement dissymétrique entre les salaires et les profits.

## SEANCE CONCLUSIVE DE LA 9<sup>E</sup> BIENNALE

### Synthèse des débats de l'ensemble de la biennale par J. Freyssinet

#### Introduction

A. L'objectif de cette synthèse est de restituer les principaux thèmes des débats qui ont eu lieu, non seulement à l'occasion des deux journées de cette 9<sup>o</sup> *Biennale*, mais aussi tout au long du processus qui les a préparés. En effet, certains thèmes auxquels une importance particulière avait été accordée lors des étapes précédentes n'ont pas été repris en détail lors de la dernière phase.

Par exemple :

- le vieillissement démographique et les perspectives de l'immigration, étudiées lors du *Séminaire préparatoire* à Saint Etienne en octobre 2006 ;
- les rapports entre flexicurité, sécurisation des parcours professionnels et développement des qualifications, analysés lors du *Séminaire* de Bruxelles en janvier dernier ;
- l'évolution du dialogue social dans les nouveaux Etats membres, traitée lors du *Séminaire* de Sofia en avril dernier.

Il importe de réintégrer ces domaines au sein des questions qui ont été privilégiées pour la rencontre finale.

B. Il faut aussi rappeler que cette 9<sup>o</sup> biennale se situe dans une démarche de long terme de *Lasaire*. L'objectif permanent de ces biennales est de placer les acteurs sociaux et les régulations sociales au centre de la dynamique de construction européenne.

Il ne s'agit donc pas d'isoler une sphère du « social » qui serait vue comme un domaine autonome, et donc inévitablement secondaire, dans le processus d'intégration. Il s'agit d'identifier les interactions étroites, mais complexes qui s'opèrent entre les dimensions économiques, sociales et environnementales dans le cadre de choix et de rapports des forces qui sont fondamentalement politiques.

Par exemple :

- la question des salaires est simultanément au centre des choix de politique économique, des enjeux de la négociation collective et de la détermination des conditions de vie et des inégalités ;

- le dossier de l'énergie et des transports concerne non seulement la protection du climat et de l'environnement, mais aussi l'emploi que la politique industrielle, le développement des territoires, la défense des services publics.

Il ne suffit pas de repérer les interdépendances ; il faut réfléchir sur les hiérarchies d'objectifs et les stratégies d'acteurs qui déterminent les choix.

C. Cette présentation est inévitablement provisoire. Elle reflète, en effet, des débats qui se sont déroulés, les 18 et 19 septembre 2008, dans un contexte dominé par une double incertitude :

- la première incertitude portait sur le moyen terme et concernait l'ampleur de la récession conjoncturelle qui s'amorce ;
- la seconde résultait de l'imprévisibilité totale, même à très court terme, du déroulement de la crise financière mondiale.

S'il est impossible d'ignorer l'impact qu'auront ces perturbations sur les évolutions à long terme, il ne faudrait pas pour autant suspendre, jusqu'à meilleure information, l'analyse des tendances lourdes qui caractérisent la période actuelle. Dans cette perspective, quatre thèmes centraux ont été abordés :

- la mise en cause des modèles sociaux nationaux,
- les salaires au service de la compétitivité,
- l'emploi au cœur des arbitrages entre politique industrielle et politique de l'environnement,
- quelles perspectives pour la représentation des salariés et la négociation collective ?

## **1. La mise en cause des « modèles sociaux » nationaux**

Le terme de « modèle » n'est pas utilisé ici pur désigner une forme d'organisation idéale, mais une représentation simplifiée des différentes configurations nationales auxquelles la construction européenne n'a pas fait perdre leur spécificité.

En France, nous mesurons l'impact de l'ensemble des négociations programmées par l'accord du 11 janvier 2008 sur la « modernisation du marché du travail ». Les discussions, entamées ou à venir, principalement sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, sur la formation professionnelle continue et sur l'assurance chômage modifieront profondément la régulation du rapport salarial. Il faut y ajouter les réformes des systèmes de retraite, la création du revenu solidaire d'activité, la réorganisation du Service public de l'emploi, le développement du portage salarial et les négociations de branche qui sont prévues sur la transférabilité ou portabilité des droits des salariés.

Que l'on parle de sécurisation des parcours professionnels, de sécurité sociale professionnelle ou de flexicurité, le mouvement entamé concerne l'ensemble des composantes du modèle social. Avec des vocabulaires et des contenus différents, ce mouvement concerne tous les pays européens. Nous partirons des deux cas plus spécialement étudiés ce matin, ceux de l'Allemagne et de l'Italie ; nous ajouterons les éléments relatifs aux nouveaux Etats membres apportés par le séminaire de Sofia ; enfin, nous réfléchirons sur l'impact que les institutions européennes exercent sur les dynamiques nationales.

## **L'Allemagne**

Les évolutions observées en Allemagne sont particulièrement importantes car, aux côtés du modèle scandinave, le modèle social allemand a constitué une référence dans les réflexions sur la construction d'un modèle social européen. Il apparaît qu'une mise en cause assez radicale est à l'œuvre. Elle a peut-être été amorcée dès avant la réunification, mais brutalement accélérée par celle-ci, puis par les problèmes de restructuration compétitive qu'a affrontés ce pays.

- Le taux de couverture des salariés par les conventions collectives s'est réduit sous l'effet de diverses stratégies patronales et surtout sous l'impact des transformations des structures productives.
- La relation d'emploi a connu un mouvement de segmentation, non seulement à cause du phénomène précédent, mais aussi du fait de l'élargissement des possibilités de recours à des formes d'emploi précaires à bas salaires, dont les mini jobs et les emplois à 1 euro représentent les formes extrêmes.
- L'indemnisation du chômage s'est dégradée, accompagnant une redéfinition *a minima* des emplois « convenables » que les chômeurs sont tenus d'accepter.

Même s'ils ont su mener des luttes sectorielles ou locales vigoureuses, parfois victorieuses, les syndicats allemands ne cachent pas leur inquiétude face à une évolution qui met en cause le compromis social de l'après-guerre.

## **L'Italie**

Les syndicats italiens ont signé, en 1993, un accord historique avec le patronat et l'Etat. Pour assainir l'économie et les finances publiques et assurer l'entrée dans la zone Euro, une logique de modération salariale a été acceptée avec une répartition des tâches entre négociations nationales, interprofessionnelles et de branche, puis négociations d'entreprise ou de territoire. La mise en œuvre de ce dispositif a eu pour résultat une quasi stagnation du pouvoir d'achat, accompagnée d'une réduction de la part des salaires dans le revenu national et par une amplification des inégalités.

Alors qu'ils réfléchissent sur une nouvelle articulation des niveaux de négociation qui permette de combattre ces tendances négatives, les syndicats se heurtent à des organisations patronales ralliées au modèle anglo-saxon de régulation sociale décentralisée.

## **Les nouveaux Etats membres**

Le diagnostic est plus complexe pour les pays du Centre et de l'Est de l'Europe. L'appartenance à l'Union européenne, renforcée par l'intervention du BIT, leur a permis d'échapper partiellement, en matière de modèle social, aux préconisations de libéralisme absolu qui émanaient de la Banque mondiale et du FMI. Formellement, un système de relations industrielles s'est mis en place qui prévoit des instances de concertation tripartite et une négociation collective à plusieurs niveaux. Il ne faut pas sous-estimer cet acquis essentiel. Mais il ne faut pas ignorer que la faible implantation du mouvement syndical jointe à l'absence ou à la fragmentation des organisations patronales engendrent des doutes sur l'effectivité du dialogue social et donc sur la réalité du modèle social officiellement adopté.

## **L'impact des institutions européennes**

L'année 2007 a vu le Conseil, le Parlement, le Comité économique et social accepter, avec plus ou moins de réticences et assez peu d'enthousiasme, la problématique de la flexicurité vigoureusement promue par la Commission.

Nous ne reviendrons pas sur les débats ouverts par ce terme volontairement ambigu et polysémique, mais il faut noter que la CES, en particulier dans un rapport commun présenté avec les organisations patronales, a accepté de se situer dans ce cadre. L'accord sur le vocabulaire ne saurait masquer les inquiétudes profondes manifestées par de nombreuses composantes du mouvement syndical européen sur la nature des objectifs poursuivis. Ces inquiétudes sont renforcées par quelques évènements récents.

- La volte face française a permis l'adoption par le Conseil à la majorité qualifiée d'un projet de nouvelle directive sur la durée du travail qui offre la possibilité d'une individualisation du temps de travail hors des normes fixées par la négociation collective. La possibilité de l'*opting out*, jusqu'ici privilégiée par les britanniques, pourrait être généralisée. Il est essentiel que le Parlement européen réagisse à cette menace d'une dégradation majeure des droits collectifs des salariés.
- Les arrêts rendus récemment par la Cour de justice des Communautés européennes sur plusieurs conflits collectifs sont d'une rédaction si complexe qu'il est difficile d'apprécier aujourd'hui toutes leurs conséquences à long terme. Cependant, le principe est posé d'un nécessaire arbitrage entre, d'une part, le droit de grève et, d'autre part, la liberté d'établissement ou de prestation internationale de services. La Cour affirme ainsi son droit d'apprécier la légitimité du recours à la grève et sa « proportionnalité » à l'importance des intérêts que celle-ci a pour objet de défendre.
- La modestie du projet d'*Agenda social* et les ambiguïtés de la position française sur ce dossier font craindre un renvoi de ces matières à la seule responsabilité des Etats.

Les risques de *dumping social* sont incontestablement amplifiés par la conjonction de ces évolutions. Ils conduisent à regretter, une nouvelle fois, que le blocage de l'adoption du nouveau *Traité* empêche l'intégration de la *Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne* dans un texte contraignant pour les Etats membres. Les institutions européennes ne sont pas directement responsables de ce blocage, mais l'orientation de leur politique depuis quelques années n'a certainement pas été sans influence sur l'évolution des opinions publiques à l'égard des projets de *Traité*, donc sur les résultats négatifs de certains référendums.

## **2. Les salaires au service de la compétitivité**

Il n'y a pas d'éléments vraiment nouveaux dans ce domaine, mais il faut souligner que les évolutions tendanciennes engendrent des dangers majeurs dans le contexte de la récession économique qui nous menace aujourd'hui. Deux aspects ont été particulièrement soulignés.

### **Au niveau des Etats-membres**

- Chaque Etat membre a ses propres modalités de négociation, héritées de son histoire ; même au sein de ce que l'on regroupe souvent sous le nom de « modèle », par exemple le « modèle scandinave », il existe de sensibles différences entre les pays. Cependant, mis à part le Royaume-Uni où les négociations sont complètement décentralisées au niveau de l'entreprise sans « cadrage » national, il existe dans tous les autres pays au moins deux niveaux de négociations : un niveau national (sectoriel et parfois interprofessionnel) et un niveau plus décentralisé (branche territoriale et/ou entreprise). Une distinction importante est à faire entre les pays où la négociation salariale relève exclusivement de l'autonomie des partenaires sociaux et ceux où les accords sont étendus par la loi. Les arrêts récents (Viking, Laval, Rüffert, etc.) de la Cour de justice des Communautés européennes

heurtent frontalement le premier système de négociation, alors qu'ils ne menacent le second système que plus indirectement, en accentuant la concurrence salariale entre les Etats membres.

- Le travail précaire et les bas salaires se sont développés partout dans l'Union européenne. Ils échappent souvent à la couverture conventionnelle dans les pays organisés sur la base de l'autonomie de la négociation salariale. Ainsi est posée la question de l'instauration d'un salaire minimum, par exemple, en Allemagne où les syndicats le refusaient dans le passé.
- Dans tous les pays se pose le problème de l'inflation à prendre en compte dans les négociations salariales : faut-il ou non tenir compte de l'inflation importée ? Ajouter les gains de productivité à l'augmentation du « prix de la valeur ajoutée » revient à stabiliser la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée. Ajouter les gains de productivité à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation revient à accroître la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée, si l'indice des prix augmente plus vite que celui de la valeur ajoutée, ce qui se produit lorsque le prix des importations flambe. Dans ce dernier cas, la question est de savoir dans quelle mesure les entreprises peuvent répercuter les augmentations de salaire dans les prix de façon à échapper à la diminution de leurs profits.

### **Au niveau de l'Union européenne**

En ce qui concerne l'information, les organisations syndicales disposent d'un dispositif d'observation des salaires comparant la situation des différents Etats membres de l'UE 27. Les moyennes nationales récentes sont données dans « *Benchmarking Working Europe 2008* » (chapitre 5- *Wages Developments*) et dans le « Rapport annuel 2006 sur la coordination des négociations collectives en Europe ». Des statistiques sectorielles sont recueillies par les fédérations européennes, en particulier la FEM, qui souligne l'importance de la construction de réseaux pour préciser et interpréter le contenu des évolutions enregistrées dans les différents pays.

Il faudrait consolider et développer les efforts de statistique comparative, procéder à des examens en commun réguliers (tous les 6 mois ?) des évolutions salariales dans les Etats membres, développer les études d'impact des politiques nationales sur les autres pays de l'Union, ce qui ouvrirait la voie à la recherche de solutions concertées mutuellement avantageuses.

Plusieurs éléments de diagnostic ont été mis en évidence.

- Globalement un recul de la part salariale apparaît au cours des dernières années, surtout pour la zone Euro.
- La négociation salariale n'a jamais fait partie du champ de la négociation sociale entre partenaires sociaux au niveau communautaire (article 137 du Traité TCE), négociation qui au demeurant a beaucoup perdu de sa dynamique depuis le départ de Jacques Delors.
- Le processus de Cologne a été remplacé par le Sommet social tripartite de printemps qui fait l'objet d'appréciations diverses. Les pessimistes considèrent qu'il s'agit d'un « séminaire inconsistant », les optimistes qu'il permet à la CES de faire connaître sa position face à la politique socio-économique dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. Mais l'objectif du processus de Cologne, selon lequel « la politique fiscale et monétaire et l'évolution salariale doivent être interactives et se soutenir mutuellement » semble perdu de vue.
- Il ne semble pas exister de réflexion sur l'influence que la politique salariale (et plus généralement sur la politique socio-économique) menée dans un Etat membre exerce sur les autres Etats membres (en termes d'emploi, de balance commerciale, d'inflation). En ce

sens, les Etats membres mènent des politiques non-coopératives, se privant ainsi des bénéfices qu'ils pourraient obtenir mutuellement d'un jeu coopératif. Cette lacune est particulièrement regrettable dans la zone euro où les taux de change ne peuvent pas compenser les évolutions de compétitivité-coûts.

- Comme l'a montré le *Séminaire de Sofia*, les écarts de salaire entre l'Ouest et l'Est de l'Union européenne sont souvent perçus par les travailleurs des pays occidentaux comme la source de menaces de transferts d'activités qui les contraignent à des négociations de concession. Mais peut-on demander aux nouveaux pays membres de renoncer, sans propositions alternatives, à un facteur souvent décisif de création d'emplois ? L'émergence de conflits significatifs, même s'ils peuvent paraître pour l'instant exceptionnels, comme celui de Dacia en Roumanie, montre que c'est la réussite industrielle qui crée les conditions de luttes revendicatives sur les salaires. Il serait vain de préconiser un enchaînement inverse. C'est donc l'essor économique qui donnera la solution du problème. Il suppose la mise en œuvre de solidarités européennes concrètes qui n'atteindront l'ampleur nécessaire que dans le cadre d'un dynamisme économique de l'ensemble de l'Union européenne.

\*        \*  
\*        \*

Les syndicats, dans un rapport des forces défavorable et soumis au chantage sur l'emploi, n'ont jusqu'alors pas trouvé de contre-stratégie efficace, surtout après les résultats décevants des procédures de coordination à l'échelle européenne de leurs revendications salariales. Nous sommes aujourd'hui loin des perspectives tracées, en 1993, par le Livre blanc *Croissance, compétitivité, emploi* et élargies, en 2000, par la *Stratégie de Lisbonne*. Face à une amorce de récession, dont on ne peut ignorer qu'elle risque d'être forte et prolongée, l'exigence d'une autre stratégie, maintes fois affirmée dans nos *Biennales*, prend aujourd'hui une acuité particulière. Elle devrait principalement comporter une politique économique active, des politiques industrielles coordonnées et des mécanismes de lutte contre le dumping fiscal.

### **3. L'emploi au cœur des arbitrages entre politique industrielle et politique de l'environnement**

Trois priorités transversales ont été réaffirmées dans ce domaine :

- a. la nécessité d'une intervention publique qui articule de manière cohérente les interventions au niveau de l'Union européenne, des Etats membres et des territoires ;
- b. l'importance égale qui doit être apportée à la mise en œuvre d'objectifs de long terme et à la gestion des processus de transition,
- c. la création de mécanismes spécifiques garantissant le financement du développement des infrastructures.

Les analyses ont porté de manière plus approfondie sur deux secteurs d'activité, les transports ferroviaires et l'énergie, en privilégiant dans ce deuxième cas l'exemple de l'électricité. L'intérêt est de mettre en évidence l'imbrication de questions qui requièrent des choix politiques explicites et cohérents au niveau européen.

Quatre enjeux principaux ont été identifiés.

1. La nature de ces activités rend indispensable, dans les deux cas, une politique industrielle harmonisée à l'échelle de la filière c'est-à-dire incluant la fourniture des biens d'équipement, les activités de recherche-développement et la prestation des services. Les pays européens, par exemple l'Allemagne et la France, ont fait des choix différents et disposent d'avantages comparatifs spécifiques. Comment rendre ces avantages nationaux complémentaires sans risquer d'amplifier les inégalités ou les dépendances entre pays ?
2. Ces activités constituent des bases déterminantes pour une politique de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'émission de gaz à effet de serre et, plus largement, le changement climatique et le développement durable.
3. Pour partie, ces branches ont une mission de service public et contribuent à la satisfaction de besoins fondamentaux de la population. Or elles sont soumises à des politiques, nationales et européennes, de mise en concurrence et de privatisation qui font craindre la domination de logiques purement marchandes. De telles logiques pèsent sur le niveau des prix et sur leur volatilité ; parfois même, comme dans le cas de l'électricité, elles provoquent des ruptures d'approvisionnement.
4. En lien avec ce dernier point et compte-tenu de leur caractère d'activités de réseau, les deux branches, par leurs choix en matière de desserte et de tarification, jouent un rôle central pour les politiques de développement territorial.

Si l'Union européenne a été un lieu de production d'analyses et de définition d'orientations, les décisions opérationnelles sont encore fragmentées et restent, en pratique, dominées par un discours d'intensification de la concurrence alors qu'en pratique les oligopoles se renforcent.

- Les deux branches devraient constituer un terrain privilégié pour la mise en œuvre de politiques européennes qui mettent en cohérence et en complémentarité les logiques industrielles et environnementales avec celles de développement des territoires et des services publics.
- Ces politiques devraient aussi favoriser l'émergence de stratégies nationales coopératives. Est-il inconcevable de reconstituer les mécanismes qui avaient fait leurs preuves dans le cadre de la CECA ou faut-il promouvoir la création d'autres types d'acteurs européens ? Ainsi a été avancé le projet d'un réseau ferré européen.
- L'Union européenne doit être un niveau efficace de régulation, le débat restant ouvert entre la création d'instances de régulation européennes ou d'instances de coordination des régulateurs nationaux.

De manière plus globale, le renchérissement tendanciel du prix de l'énergie, prévisible pour les décennies à venir quelles que soient les fluctuations de court terme, va engendrer un phénomène de « pauvreté énergétique » et exacerber le problème de la répartition des revenus, aussi bien au sein de nos sociétés qu'à l'échelle mondiale. Le lien est donc étroit avec les questions abordées dans les deux points précédents.

#### **4. Quelles perspectives pour la représentation des salariés et la négociation collective ?**

Après l'examen des tendances générales observées au sein de l'Union européenne, les débats ont également porté sur les problèmes spécifiques rencontrés dans le cadre des entreprises transnationales.

## Les tendances générales

Si l'on se situe d'abord au niveau national, la spécificité des règles de la représentation des salariés et de la négociation collective demeure toujours aussi profonde, sans que puissent être dégagés des éléments de convergence.

Un aspect potentiellement très positif résulte de la mise en place dans les nouveaux Etats membres de dispositions législatives qui assurent, au moins formellement, les conditions d'exercice de ces deux fonctions. Sur ce point, le *Séminaire de Sofia* a aussi mis en évidence la différenciation des politiques menées par les entreprises multinationales dans leurs filiales locales : le dialogue social s'y organise tantôt dans le cadre de la législation nationale, tantôt selon des modalités *ad hoc* choisies par les directions.

Dans l'ensemble, les éléments d'inquiétude proviennent des tendances observées dans de nombreux pays au rétrécissement du champ d'application des conventions collectives ainsi que des doutes croissants sur leur effectivité lorsque les syndicats sont absents ou affaiblis au niveau des lieux de travail.

En ce qui concerne la représentation des travailleurs sur les lieux de travail, les participants ont rappelé l'intérêt qui s'attachait au modèle allemand de *Mitbestimmung*, en tant qu'élément composant d'un système global de représentation, d'intervention dans la gestion et de négociation collective. Il est important qu'il soit défendu contre des attaques qui risquent de s'amplifier. Dans les autres pays, les mêmes fonctions sont assurées par des dispositifs institutionnels différents qu'il est indispensable de renforcer dans un contexte d'europanisation des entreprises.

Si l'on se place au niveau européen, la tendance apparaît positive, même si certaines faiblesses ne peuvent être ignorées.

- Les *Programmes de travail* adoptés par les organisations patronales et syndicales ont permis d'élargir le champ et de diversifier les modalités du dialogue social désormais organisé sur un horizon pluriannuel. Cependant la disparition des accords interprofessionnels validés par une directive au profit des accords dits volontaires pose question. Traduit-elle l'accroissement de l'autonomie des acteurs sociaux ou la transposition à la négociation des logiques de la *soft law* ou de la méthode ouverte de coopération ? Une évaluation rigoureuse de l'effectivité au niveau national de ces accords volontaires reste à réaliser.
- Le dialogue social sectoriel s'est élargi à des branches nouvelles et a abouti à un nombre non négligeable d'accords. Ici encore, au-delà de l'analyse des textes, un travail d'évaluation des effets concrets apparaît indispensable.
- Après un processus particulièrement long et conflictuel, le statut de la *Société anonyme européenne* a été adopté en 2001, complété par une directive sur l'« implication des travailleurs ». On dispose, à ce jour, de peu d'éléments pour en mesurer les effets, mais il est manifeste que la création de la SAE renouvelle les termes d'un débat fondamental sur la place des travailleurs dans les processus de décision au niveau des entreprises et, plus largement, sur la gouvernance de ces dernières (*stakeholders versus shareholders*).

En résumé, au niveau européen les dispositifs institutionnels existent et le dialogue social a produit un ensemble impressionnant de textes, inégalement contraignants. La question de l'évaluation de leur effectivité apparaît aujourd'hui centrale.

## Le cas des entreprises multinationales

Dans ce domaine, les évolutions récentes sont considérables, mais d'une interprétation difficile du fait de l'imbrication souvent ambiguë entre différentes formes juridiques du dialogue social qui étaient traditionnellement séparées.

Prenons l'exemple des *Comités d'entreprise européens* :

- ils sont issus d'une directive qui s'est heurtée à l'opposition du patronat ;
- ils sont mis en place par une négociation dont les acteurs ne sont pas toujours clairement définis ;
- ils n'ont juridiquement que des droits d'information et de consultation, mais interviennent, de fait, dans des négociations avec les entreprises transnationales ;
- après le refus de la CES de participer à la négociation que proposait la Commission, la révision de la directive qui les concerne se réalisera selon la voie institutionnelle classique ; les organisations syndicales et patronales européennes viennent cependant d'accepter le projet de la Commission comme base de discussion en définissant en commun des propositions de modification.

Il serait absurde que des exigences de rigueur juridique entravent une expérience innovatrice qui a apporté certains résultats positifs. En revanche, il faut s'interroger sur les raisons qui font que les Comités n'existent pas dans 70 % des cas où ils devraient être mis en place.

Par ailleurs, il est de la responsabilité du mouvement syndical de s'assurer qu'au sein des Comités ne s'établisse pas *de facto* un accès privilégié à l'information et une influence prépondérante au bénéfice des représentants du pays du siège.

Un second exemple d'innovation importante, dont les impacts sont encore incertains, est donné par les *accords signés à l'échelle des entreprises transnationales*, hors de tout cadre juridique préexistant.

- Leur contenu est variable. Il concerne principalement les droits et moyens reconnus aux représentants des salariés, les procédures à suivre en cas de restructurations, ainsi que le respect des droits fondamentaux de l'OIT au sein du groupe et, souvent, chez tout ou partie de ses sous-traitants et fournisseurs.
- L'absence de fondement juridique rend l'effectivité de ces accords incertaine. Elle est liée à la fois aux rapports de forces internes, à l'intérêt qu'il y a pour l'entreprise à présenter une image sociale positive, ainsi qu'aux pressions émanant de la société civile qu'elle peut subir.
- La négociation puis le suivi des accords posent de délicats problèmes de coordination entre les Fédérations internationales, les Fédérations européennes, les Comités d'entreprise européens et les syndicats nationaux les plus directement concernés.

Ici encore, il serait absurde de privilégier le juridisme ou les *a priori* doctrinaux, par exemple à propos du risque de corporatisme d'entreprise. Si ce mouvement vers des accords de groupe ne peut être qu'encouragé, il est indispensable qu'il fasse l'objet d'analyses approfondies qui permettent d'en dégager en continu les enseignements.

## Conclusions : les messages

Au terme des étapes successives du processus de réflexion animé par *Lasaire*, il est possible de dégager quelques enseignements, aussi bien sur les priorités immédiates que sur les orientations de moyen terme.

- Au risque d'être répétitif, il faut rappeler la préoccupation centrale constamment portée par nos *Biennales* : l'Union européenne ne doit pas être seulement un grand marché, mais aussi l'acteur d'une politique macroéconomique active, impliquant une forte coordination des politiques nationales. Une volonté politique est indispensable ; elle doit pouvoir mobiliser des instruments européens. La menace d'une récession, qui se précise chaque jour, donne une urgence particulière à cette exigence. Pour l'instant, la Banque centrale reste obsédée par la lutte contre l'inflation et, ni au niveau de l'Union, ni à celui de la zone Euro, on ne voit apparaître une volonté d'action commune qui soit à la mesure du danger.
- Cette politique économique active est la condition, pas suffisante certes, mais nécessaire, d'une évolution non régressive des modèles sociaux alors que les systèmes de protection sociale sont partout ébranlés. Si, leur diversité doit être reconnue, un socle fondamental doit être développé sur la base du dialogue social et de la négociation collective. Les droits individuels et collectifs des travailleurs doivent être adaptés et consolidés. On peut mentionner, par exemple, les objectifs qui ont été rappelés dans le *Mémoire syndical* récemment présenté par la CES à la Présidence française. Citons notamment :
  - la garantie de la primauté des droits fondamentaux des travailleurs, qui relèvent de l'exigence démocratique, face aux principes de liberté des marchés, qui ne relèvent que de considérations d'efficacité économique, souvent discutables ;
  - l'exigence, en ce qui concerne la durée du travail, de normes obligatoires, qu'elles soient légales ou conventionnelles, s'appliquant à tous les travailleurs dans tous les pays ;
  - l'amélioration des droits des Comités d'entreprise européens et leur mise en place effective dans tous les groupes concernés.
- Le développement durable repose sur l'articulation des politiques économiques, sociales et environnementales. Si la réflexion a fait l'objet de progrès significatifs au sein de l'Union européenne, les moyens d'action demeurent fragmentaires. Des mécanismes précis doivent assurer la mise en cohérence des politiques industrielles, des politiques de développement territorial et des politiques de service public. Les profondes restructurations, nécessaires et souvent souhaitables, ne doivent pas se réaliser aux dépens des plus faibles. Ceci requiert aussi bien des politiques tarifaires qui assurent la satisfaction des besoins fondamentaux que des politiques d'accompagnement des mobilités professionnelles. Si la coordination des politiques nationales est nécessaire, elle ne dispense pas de la mise en place d'outils de régulation au niveau européen.

Comme il a été indiqué d'entrée, la sélection de certains thèmes, qui ont été plus particulièrement approfondis au cours de cette *Biennale*, donne aux enseignements qui en sont dégagés un caractère partiel au regard des enjeux globaux de la relance de l'Europe dans le contexte de la mondialisation. Elle permet cependant de préciser, dans quelques domaines clés, la nature des responsabilités que doivent assumer les acteurs sociaux.

## Débat général

**J-C. Spinetta** estime que contrairement à ce qu'avance J. Freyssinet, l'euro n'a pas pour conséquence d'exporter les effets négatifs résultant de la politique de compétitivité par les coûts mis en place par certains Etats membres, et en particulier par l'Allemagne. Bien au contraire, l'euro a permis aux Etats de l'euro-zone de se libérer des contraintes qu'exerçaient les marchés financiers extérieurs sur leur monnaie nationale, et plus exactement les a dispensés de recourir à la dévaluation compétitive. Du même coup, chaque Etat membre a pu protéger le pouvoir d'achat de ses salariés, dans la mesure même où celui-ci n'a pas été entamé par une inflation qu'aurait automatiquement entraînée la dévaluation de la devise nationale. L'Euro a donc protégé le revenu disponible des ménages dans les pays de la zone dont ils relevaient. Ce résultat est imputable à un petit nombre d'Etats membres, les Pays-Bas, le Danemark et surtout l'Allemagne qui, à eux seuls, assurent l'excédent de la balance commerciale. Quant aux autres Etats membres de la zone euro, cette situation leur permet de s'affranchir de disciplines qui s'imposaient auparavant à eux de manière drastique. C'est ainsi que la France a pu se permettre le luxe de se laisser distancer dans la course à la compétitivité sans être contrainte pour autant à recourir à la dévaluation et, ce faisant, à mettre en danger le pouvoir d'achat des consommateurs français.

**J. Freyssinet** oppose à cette analyse des effets de l'euro une distinction qui lui semble plus pertinente, celle qui séparerait les effets-hors-zone-euro, et les effets-en-zone-euro. Autant au-delà de la zone euro, le point de vue soutenu par J-C. Spinetta se trouve confirmé, autant la perspective change dès lors qu'on se situe au sein de la zone en question. L'Allemagne y a situé le cadre à partir duquel restaurer sa compétitivité, en n'hésitant pas à abaisser depuis 2000 de 8 à 9 points la part du revenu salarial par rapport à l'ensemble du revenu national. La restauration de l'excédent commercial allemand s'est opérée sur les marchés extérieurs aux dépens de ses concurrents de la zone euro. Pour parer au risque d'être évincées de ces mêmes marchés, les autres économies liées à l'euro doivent donc, à leur tour, entrer dans le cycle à somme négative, dans lequel chacun ne peut résister à la stratégie de l'autre qu'en adoptant la même. Or replacées dans un contexte économiquement dépressif, l'accumulation de ces stratégies de surenchère dans l'abaissement des coûts ne peut qu'aboutir à des effets cumulatifs à l'intérieur même de la zone euro.

**Joël Maurice** confirme le bien-fondé des deux points de vue, également pertinents l'un et l'autre. Il est incontestable que l'euro a évité des dévaluations. Du même coup, comme Lasaire l'a bien des fois souligné, le calcul du cours des changes entre les devises des différentes économies nationales a disparu, sans que l'euro qui s'y substituait soit associé à une réflexion véritablement collective sur les conséquences de sa mise en place dans l'ensemble des pays qu'il concernait. En effet, la stratégie économique d'un Etat membre ne peut pas ne pas entraîner des conséquences sur l'économie des autres pays de l'euro-zone. Que l'on se souvienne des accords de Wassenaar en 1982, à l'occasion desquels l'Allemagne avait accusé les Pays-Bas d'exporter leur chômage vers le voisin germanique. Bref, les économies européennes ne parviennent à construire entre elles un jeu coopératif. Les effets de l'euro auraient pu être optimaux si les Etats membres étaient parvenus à un tel « réglage ». Il est clair que l'Allemagne a réfléchi en fonction de ses objectifs nationaux et de son insertion dans le contexte mondial, sans tenir compte des enjeux étroitement européens.

Songez que si tous les pays de l'euro-zone comprimait leur demande intérieure à l'instar de l'Allemagne, il s'ensuivrait une accentuation de la récession européenne, une augmentation des excédents commerciaux de l'Union européenne et, partout, une réévaluation plus nette encore de la devise européenne. L'euro est un acquis bienvenu et bénéfique. Encore faut-il qu'il donne lieu à un jeu coopératif entre les pays qu'il concerne, pour qu'il enclenche un cercle vertueux et optimise ses effets.

### **Table-ronde finale : Europe Travail Emploi et développement durable**

S'adressant aux participants de la table ronde, **Frédéric Lemaître** leur demande, pour commencer, leur vision de la crise financière qui vient de frapper l'Europe.

J-C. Spinetta insiste sur le fait que, comprise comme crise inter-bancaire et comme crise de financement apporté aux entreprises, la crise financière continue à s'étendre sans que personne n'en comprenne parfaitement les tenants et les aboutissants. Le cahier Lasaire que Michel Fried lui a consacré constitue néanmoins un éclairage remarquable sur la question. A l'origine de la crise, il faut avant tout pointer la défaillance des banquiers à rester à la hauteur de leur métier véritable, qui était d'apprécier le risque inhérent aux crédits qu'ils consentent ou dont ils se déchargent sur d'autres intermédiaires financiers. La crise a connu une accélération nouvelle avec la banqueroute de *Lehman Brothers*. Avant même la faillite de cette banque, les entreprises en mal de refinancement avaient constaté que le coût de celui-ci avait brusquement et fortement augmenté. Ainsi, Saint-Gobain n'a pu, au début de septembre, placer un emprunt obligataire qu'à 7,85 % à 5 ans, alors qu'un an auparavant un emprunt similaire se négociait à 5 %. Lorsque le marché rouvrira au début de la semaine qui vient (le 22 septembre 2008) ce même pourcentage dépassera à coup sûr 7,25 %. De fait, les conditions monétaires fixées par les banques centrales deviennent presque secondaires par rapport au comportement des intermédiaires financiers soucieux par précaution, de s'assurer des marges colossales qui reflètent l'incertitude des risques qu'ils estiment de voir affronter. Bref, pour les entreprises le marché du crédit est fermé et pendant une durée impossible à déterminer, deux semaines, deux mois, un an, elles se voient condamnées à une véritable « autarcie » financière. Devant une telle perspective, les entreprises se sont résolues à comprimer les frais généraux et à revoir la liste de tous leurs investissements. Dans un contexte aussi incertain, où les banques n'assument plus leur mission essentielle de financement, les entreprises ne peuvent agir autrement. Or, le cumul de ces décisions sur le plan national, européen et mondial va donc entraîner à une large échelle la remise en cause d'investissements déjà programmés et déboucher sur une phase de récession extrêmement sérieuse.

**Josef Niemeč** entend d'abord rappeler que la Confédération européenne des Syndicats dénonce depuis des années l'évolution du système financier, au point que John Monks a pu parler de « *capitalisme de casino* », voué à dégager des profits à partir de mécanismes incertains et risqués. La CES s'en est notamment pris au rôle particulièrement néfaste des fonds spéculatifs (les « *hedge funds* ») dès lors qu'ils s'emparent d'entreprises sans avoir de projet industriel, mais aux fins de les revendre par « lots » pour en dégager des profits à court-terme. La CES a sonné l'alarme devant le danger que court ainsi l'industrie européenne,

mais également devant le risque de s'en remettre, en cas de crise, à une pure et simple socialisation des pertes.

Poussé par une question délibérément provocatrice de Frédéric Lemaître qui se demande si la faillite du capitalisme financier pourrait être une bonne nouvelle pour le mouvement syndical, Josef Niemeč en vient à penser que ce pourra en effet être le cas, dans la mesure où le monde politique et les responsables financiers saisissent cette occasion pour imaginer et réaliser un système qui rende impossible ce type de dérive. Sans vraie réforme, la crise ne pourra en effet que s'aggraver.

Sollicité sur ce point par Frédéric Lemaître, J-C. Spinetta juge que la Banque Centrale européenne est tout à fait dans son rôle en injectant depuis plus d'un an des liquidités dans le circuit, de manière à éviter le gel du système. Force est de constater néanmoins que ces liquidités ne circulent plus entre les banques qui se dérobent à leur mission de fournisseurs de crédit aux entreprises et même à leur fonction de compensation inter-bancaire, qu'elles sont pourtant censées remplir les unes à l'égard des autres. La crise risque donc d'être durable. Il suffit pour s'en convaincre de s'interroger sur l'effet que peut susciter la décision prise par la Banque Fédérale de réserve, qui de fait décide du sort de la devise mondiale, d'inscrire dans son bilan des actifs dépréciés. Ne crée-t-elle pas ainsi délibérément les conditions d'une défiance générale risquant de s'exercer à l'encontre d'une institution qui gère la monnaie mondiale ? Cette initiative était peut-être nécessaire pour parer aux risques d'un effondrement à court-terme, mais elle ne contribuera certainement pas à rétablir la confiance globale dans la fiabilité générale du système financier international.

Frédéric Lemaître invite alors **Jean-Louis Gagnaire**, Vice-président de la région Rhône-Alpes, à développer deux points de vue successifs : estime-t-il que cette crise financière va avoir un impact sur la région Rhône-Alpes ? Estime-t-il que les hommes politiques, surtout du côté où se situe M. Gagnaire, c'est-à-dire à gauche, peuvent profiter de l'occasion exceptionnelle que la gravité des événements leur fournit pour proposer à leur tour une réforme appropriée rendant impossible cette dérive des mécanismes financiers ?

En réponse, M. Gagnaire commence par signaler la pénurie des possibilités d'emprunter à laquelle se heurtent de plus en plus les collectivités locales, même lorsque celles-ci sont déjà financièrement bien notées. Il est clair que la bulle financière a coupé le contact avec la sphère de la production des biens et des services réels. Cette bulle, M. Gagnaire insiste, est une co-production collective. Que l'on songe un instant aux couvertures d'hebdomadaires de ces dernières années célébrant pour ainsi dire la hausse de l'immobilier dans les villes de France. Or il n'y a eu aucune raison réelle et sérieuse pour justifier une telle montée des prix dans l'immobilier (dont Frédéric Lemaître fait remarquer au passage qu'elle a même été supérieure pendant la dernière période à la hausse de l'immobilier aux Etats-Unis). Pourtant, autant les banques n'hésitent pas pendant ces années folles à accorder aux ménages des crédits sur 30 ans, autant, dès cette période, bien des PME ont accédé moins aisément au crédit bancaire, dans la mesure même où les garanties qu'elles pouvaient proposer apparaissaient moins sûres que celles des emprunteurs particuliers envisageant l'achat d'un appartement ou d'une voiture. C'est là un des grands problèmes que rencontre le tissu industriel français.

Confrontées à l'impossibilité d'obtenir les crédits nécessaires à leur développement, les PME se voient rachetées par des fonds de pension étrangers.

Quant au monde politique, il lui incombe, selon M. Gagnaire, de savoir imaginer et imposer les moyens d'une véritable régulation économique. C'est aujourd'hui que se soldent les excès d'un système livré à sa propre dérive. Peut-être faudra-t-il en repasser par un Bretton-Woods, adapté au XXIème siècle. Tout dépendra du résultat des élections américaines. Pour ce qui est de la France, l'état d'esprit général va dans le sens d'une dérégulation continue, visant à lever les « entraves » censées empêcher les entreprises de se livrer à une concurrence qui conduise à une baisse des prix. Cette vision des choses est de plus en plus en décalée par rapport au paysage désolé que nous fait découvrir la crise d'aujourd'hui. Les systèmes économiques sont tellement interdépendants que l'idée même que le France, seule dans le monde, puisse continuer à prospérer au milieu d'un océan de faillites, est absolument invraisemblable.

Invité par Frédéric Lemaître à décrire les effets éventuels de la crise financière sur l'économie bulgare, **S. Tomev** tient à préciser qu'il répondra en sa double qualité de syndicaliste et de chercheur. Les responsables bulgares n'en ont guère discuté jusqu'à présent, peut-être parce que la plupart des banques bulgares n'ont guère été infectées par des crédits toxiques. Le pourcentage de ceux-ci ne dépasse pas, dans l'ensemble du système bulgare, un pourcentage oscillant entre 3 et 4 % du total des crédits. De fait, une seule banque bulgare pourrait y être impliquée. Cependant, la Bulgarie n'est pas indemne des effets de la crise financière. Ainsi le réseau téléphone bulgare s'est trouvé racheté par Advent International, lequel l'a cédé, voici un an, à la société d'assurances AIG en s'assurant au passage un fort joli bénéfice, dont un certain pourcentage aurait été reversé au gouvernement bulgare. Quoiqu'il en soit, la société AIG ayant été nationalisée à son tour par le gouvernement fédéral des Etats-Unis, le réseau téléphonique bulgare a désormais comme propriétaire ... Georges Busch !

**Josef Niemec** tient à préciser qu'il remplace ici Joël Decaillon et qu'en conséquence il s'exprimera à titre personnel. Par ailleurs, les syndicalistes européens n'ont pas encore défini d'attitude commune à l'encontre de certains développements de la politique mise en place par les instances européennes. Dans cet esprit, ils ont décidé de se réunir à Londres à la fin de septembre, en vue de débattre de l'attitude à adopter face aux arrêts récents rendus par la Cour de justice européenne ainsi que face à la crise financière mondiale. Le débat du matin a fait apparaître la fragilité du contexte actuel, laquelle interdit de s'en tenir à des réponses toutes faites. Autant il est facile de s'accorder sur la définition des objectifs à atteindre, par exemple le développement durable, autant il est moins facile d'y parvenir lorsque se pose la question des moyens. Que ce soit par ailleurs les différents dossiers abordés dans cette biennale, comme le salaire ou la représentativité syndicale, chacun donne l'occasion de mettre en avant des souhaits convergents : régulation économique construite et efficace, syndicats puissants, acteurs politiques visibles et actifs sur la scène européenne et même sur la scène mondiale. De manière générale, la CES s'efforce de construire une Europe sociale en s'appuyant sur l'exemple des Etats membres qui ont le mieux réussi dans ce domaine. Ce sont là des pays où les syndicats ont su faire prévaloir une culture de la négociation et construire un dialogue social authentique. Il est vrai que la participation des citoyens à la vie publique est dans ces pays une réalité qui donne un contenu concret à une exigence démocratique fondée sur le respect des droits de l'homme. A l'heure actuelle, ces pratiques sont surtout celles des pays

nordiques, mais plus anciennement, la France aura pu elle aussi, à sa manière, constituer un modèle de référence, ainsi que l'Allemagne.

Ces avancées sont mouvantes et incertaines. Ainsi les droits de l'homme que l'on aurait pu croire acquis à jamais, sont remis en cause ici et là, aux confins mêmes de l'Europe, autrement dit en Russie. Le droit international, lui aussi, est menacé. Il y a enfin l'exemple que peuvent donner certains pays, dans lesquels une croissance économique et vigoureuse peut parfaitement se passer de la pratique du dialogue social et même de la démocratie : c'est le cas de la Chine, ainsi que de quelques autres pays. Ce sont autant d'exemples qui viennent contrarier les a priori idéologiques sur lesquels se fonde l'action syndicale dans les démocraties occidentales.

La CES est certes un acteur parmi d'autres, mais son rôle est moindre que la Confédération internationale des syndicats, qui est mieux à même de préserver les intérêts des salariés au yeux des autres organisations internationales. Quant à la CES, elle s'attache à encourager la mise en place d'un dialogue social dans les pays voisins de l'Union européenne (à commencer par l'Ukraine ou même la Russie). Mais il va de soi que cette influence est bien moindre que le rôle qu'elle joue au sens de l'Union. Son intérêt est d'ailleurs de pousser celle-ci le plus possible à influencer sur le cours des choses dans le reste du monde, que ce soit en matière de politique, industrielle, de développement durable, de lutte contre le changement climatique, d'extension des acquis sociaux et de régulation du commerce international. Malheureusement, il n'est pas sûr que l'Union ne soit pas en train de reculer sur le terrain de l'influence qu'elle pourrait exercer dans tous ces domaines. Pour récupérer le terrain perdu, il convient de remettre en vigueur un certain nombre de régulations dont la crise institutionnelle que traverse actuellement l'Europe risque malheureusement de retarder l'avènement, à en juger par le cours pris récemment par un certain nombre de grandes négociations internationales.

Au-delà des régulations à mettre en place, il convient que l'Europe sache faire preuve de plus de volontarisme, ainsi que l'atelier 3 a su en montrer la nécessité, lorsqu'il a été question des enjeux de la politique énergétique et industrielle sur le continent. Malheureusement, il est toujours aussi difficile de transformer ces bonnes intentions en régulations précises et en programmes concertés. On murmure déjà à Bruxelles que, étant donné l'ampleur de la crise financière, l'Union européenne aura bien du mal à trouver un consensus autour de mesures à prendre en matière de politique énergétique et de lutte contre le changement climatique. Depuis longtemps pourtant, la CES cherche les voies qui lui permettraient de renforcer le rôle des autorités publiques dans le pilotage économique et de ne pas laisser le champ libre aux seules forces du marché.

A considérer le dernier « agenda social » en date, on ne peut que déplorer la tendance qui s'y exprime de préférer remettre aux mécanismes du marché le soin de régler des dysfonctionnements imputables à ses propres défaillances. C'est par exemple, le cas de la proposition de la « directive santé » sur les soins de santé transfrontaliers. Là encore on confie au marché la responsabilité de corriger les inégalités qu'il a lui-même créées en matière d'accès aux soins. Le dialogue social préconisé au niveau européen veut agir en complémentarité des accords sociaux négociés au niveau national. C'est déjà le cas des accords concernant le télétravail ou le « harcèlement » et il convient que la CES œuvre dans le sens d'augmenter le souci de sécurité en contre-poids des mécanismes de flexibilité que le

marché favorise. Ce qui n'empêche pas la CES de revenir à la préoccupation de base en faveur d'une hausse des salaires en Europe, préoccupation qu'elle a le souci de rendre visible sur la place publique, ou à l'occasion de manifestations unitaire comme celle de Ljubljana en avril, ou bientôt à Paris, le 7 octobre. Les employeurs européens attendent par ailleurs de la CES qu'elle fasse en sorte que, avec l'aide du Fonds social européen, les représentations patronales et syndicales se renforcent sur le continent et dans les Etats membres où elles sont faibles.

La CES continue d'autre part à négocier des accord-cadres. Le 17 octobre, elle mettra en route une discussion suscitée par son rapport consacré à l'inclusion des personnes « les plus éloignées du marché du travail ». Elle mène également une politique visant à l'amélioration de la qualification des travailleurs. En toile de fond, l'essentiel reste aux yeux de la CES ce souci de renforcer la représentation syndicale. Sans elle, les conséquences sociales du développement économique risquent de devenir dramatiques. La CES veut tout faire pour empêcher une telle régression.

Pressé par Frédéric Lemaître de qualifier d'un mot le bilan de la Commission Barroso, Josef Niemeč n'hésite pas à le qualifier de « médiocre ».

J-C. Spinetta introduit son propos en faisant remarquer que depuis sa création, Lasaire a toujours été présidé par un chef d'entreprise, autrement un employeur. A ce titre, il tient à rappeler les contraintes récentes à l'intérieur desquelles, de manière générale, les employeurs sont tenus d'agir. Ceux-ci sont soumis aux décisions des régulateurs, à savoir les gouvernements et les autorités politiques. Trois grande décisions méritent d'être ici rappelées. Primo, la suppression au sein de l'Europe des barrières douanières et donc la création d'un grand marché unique en 1993. Ce choc fondateur a suscité des bouleversements considérables dont on mesure encore mal d'ampleur. L'adoption qui devrait s'ensuivre n'a toujours pas été faite dans la plupart des économies européennes.

Secundo, l'Europe, marché unique, supprime à son tour toutes ses protections pour s'insérer dans le marché mondial. Là encore toutes les conséquences n'en ont pas été tirées par les responsables publics et privés.

Tertio, l'Europe s'est dotée d'une monnaie unique. Du même coup, les Etats renoncent instantanément à une des modalités les plus puissantes pour rétablir leur compétitivité dans la concurrence mondiale, à savoir le recours aux dévaluations compétitives avec des effets positifs sur les entreprises, ainsi que des effets négatifs sur le pouvoir d'achat des ménages.

Ce sont là trois décisions dont on peut admettre le bien-fondé, même si elles peuvent être discutées dans leur principe même. En tout cas, J-C. Spinetta, quant à lui, les approuve. Le plus important, maintenant qu'elles ont été prises, c'est de constater que beaucoup d'économies européennes, à commencer par la France, ne sont toujours pas résolues à en tirer toutes les conséquences.

En effet, il convient de conserver à l'esprit que l'ensemble des politiques sociales (politique de l'emploi, marché du travail, financement de la protection sociale, etc...) est resté pour l'essentiel dans la main de l'Etat national. La multiplicité de modèles sociaux différents au sein d'un marché unifié conduit fatalement à la nécessité de structurer à leur tour différemment les économies nationales. A ce titre, il apparaît clairement que la France, que ce

soit sous la droite ou sous la gauche, n'a pas réfléchi suffisamment aux leçons à tirer de son insertion au sein du marché européen d'abord et du marché mondial ensuite. Or cette irréflexion se paye cher : elle est tout simplement en train de perdre, pour ce qui est d'un certain nombre de ses créneaux industriels, sa compétitivité, au niveau mondial. Par exemple, comment peut-on espérer maintenir notre système productif au niveau de la concurrence mondiale tout en conservant la taxe professionnelle ? Dénoncé par les hommes politiques de droite et de gauche en général, et par tous les Présidents de la République en particulier, cet impôt est bien le plus anti-économique qu'on puisse imaginer quand on se place du point de vue d'une politique industrielle réaliste. Or il est toujours là.

Autre exemple : une des valeurs de l'Europe est d'avoir eu le souci de mettre en place des systèmes de protection sociale fondés sur la solidarité et la mutualisation. Pour satisfaire à cette exigence de solidarité, les modes de financement varient grandement d'un pays de l'autre. Dans certains pays, ce financement repose sur l'impôt, dans d'autres sur un mixte d'impôts et de prélèvements sur les entreprises. C'est le cas de la France et de quelques pays scandinaves. Par rapport à la moyenne européenne, l'ordre de grandeur de la ponction opérée sur les entreprises, là où elle existe, va de 5 à 6 % jusqu'à 16 à 17 % (dans le cas de la France et de certains pays scandinaves). Or ces pays-là s'excluent, qu'ils en aient conscience ou non, de la compétitivité mondiale du fait même d'avoir recours à ce type de prélèvements. Il est possible de combiner un haut niveau de protection sociale à un haut degré de compétitivité : c'est le cas des Pays-Bas où le système social se trouve financé par l'impôts, et non pas par un prélèvement sur les entreprises. La non-décision européenne en la matière, c'est-à-dire le maintien en l'état de ces écarts induit presque mécaniquement une spécialisation des pays en fonction des caractéristiques qu'ils ont choisies : comme aux Etats-Unis, certaines zones se développent rapidement avec des salaires élevés, d'autres restent à la traîne. En l'occurrence, pour ce qui est de l'Europe, certains pays souffrent plus que d'autres. C'est malheureusement le cas de la France, dont les gouvernements successifs, de droite ou de gauche, n'ont jamais eu la lucidité ou le courage de poser clairement le problème et d'identifier des solutions partagées et communes. Certes les évolutions souhaitables ne se seraient que progressivement mises en place au fil des années, voire des décennies,. Encore faut-il qu'un cap soit pris et qu'une direction soit donnée. Faute de quoi, la France s'excluera d'un certain nombre de secteurs de compétition et se repliera sur une spécialisation dans des secteurs de service ou des activités soustraits de par leur nature à la concurrence avec d'autres marchés.

J-C. Spinetta rejoint le souci formulé par Joël Maurice qui insistait sur la nécessité dès lors que des pays se situent dans un marché unifié doté d'une devise commune, de mettre en place des jeux coopératifs en matière de politique économique. Deuxième exigence : étant donné les bouleversements sociaux qu'entraîne, l'exposition des économies nationales à la brutalité du marché mondial, rien ne sera possible sans un dialogue permanent avec les acteurs sociaux. C'est d'ailleurs là la mission même de Lasaire. Troisième exigence : il n'est pas possible d'imaginer une situation où, à moyen ou long terme, les salaires puissent progresser à un rythme supérieur à celui de la productivité dans un pays donné. D'où l'impérieuse obligation de tout faire pour faire progresser celle-ci. C'était sans doute la finalité de l'agenda de Lisbonne, déjà un peu oublié. Là-encore, rien ne sera possible sans le soutien actif des partenaires sociaux.

La seule restriction à cette exposition généralisée des entreprises à la concurrence mondiale supposerait que, pour un certain nombre d'activités, l'Europe doive se protéger. C'est d'ailleurs le cas de l'agriculture qui bénéficie de subventions permettant aux produits agricoles de se maintenir dans la compétition mondiale et d'assurer une auto-suffisance alimentaire pour notre continent et même au-delà. On pourrait d'ailleurs se poser la question – le débat mériterait en tout cas d'être ouvert – de l'opportunité d'étendre ce genre de protection à quelques autres secteurs de la production européenne.

A propos de la flexisécurité, il faut reconnaître qu'il s'agit d'un concept un peu mou autour duquel tout le monde tourne avec précaution, y compris les syndicats. Cela dit le concept reste intéressant. On pourrait imaginer que les entreprises européennes accordent des garanties telles que, quelle que soit la rapidité avec laquelle l'entreprise devra s'adapter à l'évolution technologique, les salariés concernés ne perdraient pas leurs emplois. Ainsi à Air France, une garantie de ce type fonctionne déjà depuis six ans. On peut voir dans ce genre de dispositif une illustration possible de la notion de flexisécurité. Elle peut donc être considérée comme une manière de conduire l'ajustement technologique d'une entreprise en contrepartie d'une acceptation réelle et appuyée sur des garanties négociées de la part des salariés et des syndicats qui les représentent.

Relancé par Frédéric Lemaître sur le dossier d'Alitalia, J-C. Spinetta fait remarquer que la compagnie aérienne italienne a, parmi toutes ses concurrentes en Europe, celle qui a les coûts du travail les plus bas. En revanche, cette société souffre d'un déficit de management. Ainsi Alitalia ne bénéficie pas de programmes informatiques permettant de s'assurer que le système tarifaire mis en place est respecté. La seule installation d'un tel programme permettrait à Alitalia d'épargner 10 à 150 millions d'euros à la fin de chaque exercice. Par ailleurs, toute compagnie aérienne se doit de concentrer ses moyens et son centre de décision dans un lieu unique. Or entre Rome, la capitale politique de l'Italie et Milan, sa capitale économique, Alitalia se montre incapable de choisir. A vrai dire la responsabilité de cette situation est là plutôt d'ordre politique.

Le représentant bulgare, Y Tomev, prend alors la parole. Qu'attend la Bulgarie de l'Europe ? l'entrée de la Bulgarie dans l'Union européenne a déjà permis à un certain nombre de grandes entreprises européennes de s'installer dans le pays et de diffuser auprès des entrepreneurs bulgares leur modèle de management. Cet effet a également fonctionné comme un stimulant chez les salariés et les demandeurs d'emploi. De fait la Bulgarie attend avant tout de l'Europe qu'elle lui ouvre son savoir-faire tant sur le plan technologique que sur celui de la gestion des ressources. Il s'agira pour elle d'allier la protection que la loi garantit aux salariés, la flexibilité et les instruments d'adaptabilité au marché.

Il est vrai que la situation économique n'est guère brillante actuellement en Bulgarie. Ainsi le PIB par tête ne dépasse pas 38 % de la moyenne européenne. La productivité individuelle, quant à elle, se situe à 35 % de la moyenne européenne. Le niveau des salaires est de 20 % par rapport à la moyenne des autres Etats membres de l'Union européenne. Quant au niveau des prix, il atteint 46 % de la moyenne générale des prix européens. Comme on le constate, en matière de niveau des prix, la Bulgarie risque de rattraper plus vite que dans les autres domaines, la norme européenne. En fait, son taux d'inflation la dépasse déjà très largement.

Sur les quatre dernières années, le taux d'inflation moyen oscille entre 5 % et 8 %. La croissance économique bulgare tourne autour de 4 % à 6 %. Le taux de chômage avoisine actuellement 6 %. La Bulgarie souffre des effets dus à l'émigration des jeunes à l'étranger où leurs qualifications sont beaucoup mieux rémunérées. D'où il résulte que les entreprises bulgares ont de plus en plus de difficultés à recruter une main d'œuvre bien formée. Face à cette situation, les salaires se sont vus augmenter de 20 % au cours de l'année passée. Les employeurs sont en effet prêts à mieux rémunérer leur main d'œuvre et même aller au-delà des conventions collectives. On constate donc un phénomène de rattrapage du niveau des salaires, à mesure que l'économie bulgare rejoint le marché européen et mondial.

Autre enjeu pour la Bulgarie, la perspective de rejoindre l'euro en 2010. Il semble qu'il faille reculer cette date. Le taux d'inflation reste en effet trop élevé. L'an dernier, il atteignait encore 8,4 %. C'est d'ailleurs là une situation que connaissent d'autres pays Etats membres très récemment entrés dans l'union européenne. La croissance économique s'accompagne chez eux d'un haut degré d'inflation, ce qui les contraint à différer leur entrée dans la zone euro. Cette situation conduit certains observateurs à parler de deux communautés à l'intérieur de l'Union, celle des pays riches à l'inflation faible et à la croissance médiocre, et celle des pays pauvres à la croissance très dynamique mais du même coup porteurs d'inflation.

Ce que la Bulgarie attend de l'Europe ? Que les instances européennes exercent un contrôle raisonnable mais réaliste sur les dirigeants bulgares. Il faut bien comprendre que la Commission européenne a des rapports compliqués avec le gouvernement en place, tout comme celui-ci ne jouit que d'un soutien fort relatif auprès des citoyens bulgares (18 % d'entre eux seulement approuvent le gouvernement). Pour le dire en une phrase, les Bulgares ont plus confiance dans la Commission européenne — ou dans les autres instances européennes — que dans leur propre gouvernement. Le plus grand drame pour la Bulgarie c'est que, en raison de l'opposition de tel ou tel Etat membre, le projet européen et les valeurs qu'il porte ne puissent pas parvenir à leur pleine réalisation.

Invité par Frédéric Lemaître à apprécier l'influence des entreprises étrangères dans le monde du travail en Bulgarie, M. Tomev fait remarquer que les multinationales installées dans son pays proposent des salaires nettement supérieurs non seulement à la moyenne nationale, mais aussi à celle de leur branche en Bulgarie. Par ailleurs, ces entreprises font bénéficier leur personnel de programmes de développement personnel et de qualifications. La gestion des ressources humaines qui se pratique dans ces entreprises constitue un exemple pour toutes les firmes bulgares. En revanche, force est de constater que la Bulgarie héberge également des sociétés, souvent des PME d'origine grecque ou turque, qui se livrent ni plus ni moins à un « dumping social ». Ces entreprises loin de respecter les minima de salaires pratiqués en Bulgarie, distribuent des salaires inférieurs au SMIG local. Naturellement ces entreprises ne s'encombrent pas de syndicats et ne sont soumises à aucun contrôle de la part de l'administration. En tout cas, si on dresse un bilan global, on peut estimer que l'entrée dans l'Europe a ouvert pour l'ensemble des salariés bulgares une ère de progrès social.

Jean-Louis Gagnaire, à qui Frédéric Lemaître demande de faire le point sur la question du développement durable au niveau régional, commence par exprimer son peu d'appétit pour l'expression qui lui paraît d'une ambiguïté fort inopportune. En effet, fait-il remarquer, elle semble également convenir aux partisans de la décroissance économique. Dès lors qu'on joue

la carte du développement économique, mieux vaut encore parler de développement soutenable. Rien ne serait pire en effet que d'éteindre, comme l'ont fait les Chinois pendant les jeux olympiques, un certain nombre d'activités pour parvenir à une baisse des émissions de CO<sub>2</sub>. La vraie question est celle de la nature de l'énergie, facteur indispensable à toute vie économique. Il s'agit d'abord de limiter la consommation du pétrole, devenu une denrée relativement rare, à des usages où il s'avère incontournable comme le transport aérien par exemple. Quant à la diversification des autres formes d'énergies, elles doivent se configurer à l'échelle d'une certaine proximité, à l'intérieur du cadre européen. De toute manière, la question de la pertinence du niveau régional se pose avec de plus en plus d'insistance, surtout en France. Ainsi un rapport du Conseil d'Etat a pu établir qu'il fallait en moyenne deux ans d'attente en France pour que les crédits débloqués de Bruxelles finissent par atteindre leurs utilisateurs en dernière instance, alors que ce délai n'est que de six mois dans beaucoup d'autres pays européens.

Seule la Région Alsace a actuellement la délégation complète de la gestion des crédits européens (sans passer par le feu vert de Paris). J-L. Gagnaire se déclare donc « girondin », en guerre contre le jacobinisme ambiant. De toute manière, les frontières sont désormais ouvertes et chaque région joue son va-tout au niveau du marché européen, et pour certaines d'entre elles directement au niveau mondial. Rhône-Alpes a l'avantage de jouir d'une étendue qui la met à égalité avec la Suisse et d'une population équivalente à celle du Danemark. La région est en pointe dans un certain nombre de domaines industriels. Elle a su mettre en place une certaine coopération entre le monde de l'entreprise, de la recherche et de l'université, ce que d'autres régions françaises ne parviennent pas encore à instaurer. Ainsi, avant même que le concept n'en soit officiellement proposé, la région Rhône-Alpes avait déjà l'expérience des « pôles de compétitivité ». Elle en compte même quinze reconnus comme tels. Cette option a le mérite d'illustrer la conviction que l'avenir de la région et d'ailleurs de l'ensemble de la nation, passe par le maintien et le développement du secteur industriel, sauf à s'inscrire dans une démarche de « décroissance durable », laquelle ne recueillerait que fort peu de suffrages sur l'ensemble du territoire. Que faire, par rapport à la question de l'environnement ? Respecter les exigences du protocole de Kyoto, et même aller au-delà comme le montre l'exemple de la ... Californie, sous la houlette de son gouverneur américain Schwarzenegger, qui sur ce point n'a pas obtempéré, et pour cause, aux mots d'ordre du gouvernement fédéral.

Bref, il s'agit, dans ce domaine, de trouver le secret d'inciter à modifier les habitudes, sans recourir à des contraintes législatives ou réglementaires. Ce sont les effets du marché qui constitueront ici les instruments les plus efficaces. Non seulement il n'y a aucune incompatibilité entre développement économique et souci écologique, mais on constate même, dans la région Rhône-Alpes, que certaines entreprises s'y « re-localisent » à partir de considérations liées au développement durable. Ainsi, l'entreprise, « Sud-Air », a décidé de se rapatrier, à partir de la Chine, à proximité de Montbrizon dans la Loire, ce qui ne l'a pas empêchée de transférer certaines de ses activités sans grande valeur ajoutée vers des pays de l'Europe de l'Est, là où les salaires sont plus bas. Par ailleurs, une certaine pression est aussi exercée par les consommateurs, dont certaines habitudes semblent-elles aussi changer durablement. Ainsi certaines entreprises spécialisées dans la fabrication de produits cosmétiques « bio » ont maintenant des taux de croissance à deux chiffres. L'une d'entre elles, dans la Drôme, atteint même un taux de croissance de 250 % par an !

D'autre part, même si le calcul purement statistique fait apparaître que 2 % seulement de la population recensée utilise le train pour se déplacer, il reste que rapporté à la population active et à la contrainte quotidienne de déplacements multiples sur une durée courte, un tel choix demande, pour être satisfait, de très gros investissements régionaux pour rattraper le retard pris au cours des dernières décennies. D'une manière générale, il faut admettre qu'un grand nombre de politiques prises en main par la région peuvent être concernées par la problématique du développement durable. Cette préoccupation recouvre donc bien sûr les questions touchant l'environnement, mais également tout ce qui relève des solidarités sociales et de gouvernance, ainsi que ce qu'on peut appeler les « actions collectives » comme les *clusters* ou les « actions sectorielles » destinées à faire entrer un maximum d'entreprises dans une démarche de performance et de compétitivité, telles que la pression internationale en rappelle la nécessité. La moitié du budget économique de la région est consacrée à cet effet, dont l'aboutissement suppose l'implication des partenaires sociaux dans la définition et le suivi des programmes. Dans cet esprit M. Gagnaire a pu évoquer sa participation récente à une conférence sur l'avenir régional de l'industrie chimique, qu'avaient souhaitée le MEDEF, la CGPME, la CGT et la CFDT. Ainsi le pôle de compétitivité *Accéléra* a-t-il toutes les cartes en main pour résoudre l'équation chimie/environnement.

Le temps n'est plus aux déclarations de bonne intention. L'Etat doit montrer l'exemple en agissant par le biais d'une fiscalité repensée et en réorganisant les compétences dans le sens d'une simplification à l'européenne. M. Gagnaire y verrait la confirmation du bien-fondé de sa conviction la plus profonde : à ses yeux, la région est l'échelle la plus appropriée pour entrer dans le concert européen.

## **Débat**

Claudio Pozzetti de la CGIL aimerait savoir, en tant que syndicaliste italien, si Air France serait prête, au cas où l'opportunité se présentait à elle une seconde fois, de postuler au rachat d'Alitalia.

J-C Spinetta ne dissimule pas qu'aux raisons déjà évoquées plus haut ayant conduit Air France à renoncé envisager le rachat d'Alitalia, s'ajoute aussi le coût du pétrole qui a beaucoup augmenté depuis le moment où, au cœur des négociations avec Alitalia, le baril de pétrole ne dépassait pas 86 dollars. Or il se situait récemment autour de 120 dollars, même s'il a baissé depuis. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les marchés de crédit sont fermés, ce qui oblige les entreprises soucieuses des responsabilités qu'elles sont à assumer à l'égard de leurs actionnaires et plus encore à l'égard de leurs salariés, à agir avec beaucoup de prudence pour éviter tout risque de rupture en matière de trésorerie. Les temps actuels n'invitent donc à se hasarder vers des acquisitions ou des fusions.

Pierre Héritier entend réagir à certains développements de l'intervenant précédent. Longtemps, fait-il remarquer, la règle d'or du fordisme a reposé sur un partage des pouvoirs soigneusement pesé au sein de l'entreprise : d'un côté les syndicats s'occupaient du niveau des salaires et de la protection sociale. De l'autre, les patrons prenaient en charge l'organisation du travail et l'affectation des profits aux actionnaires et l'investissement. Mais les temps semblent avoir changé. Désormais les profits fonctionnent comme une « boîte

noire » à l'intérieur de laquelle l'observateur extérieur ne peut pas distinguer ce qui va à la rémunération des actionnaires au système financier et aux stratégies boursières. La règle d'or semble donc devenue obsolète. Est-ce à dire qu'en contrepartie, les syndicats se trouvent libérés de leurs anciennes responsabilités ?

Si on considère les trente dernières années, répond J-C Spinetta, elle peut se diviser en trois périodes. D'abord, celle allant de 1969 à 1983 qui, consécutivement aux événements de 68 et des effets du choc pétrolier de 1973, se traduit par une diminution des marges brutes d'exploitation dans les entreprises par rapport au P.I.B. Il y a ensuite la période 1983 à 1993, qui se caractérise par une très forte augmentation de la marge brute des entreprises concomitante avec une diminution de la part affectée aux salaires. Enfin, la décennie 1998-2008 voit s'inverser les tendances observées auparavant : s'il faut en croire les chiffres officiels de la comptabilité nationale, les salaires augmentent alors plus vite que la marge des entreprises.

Lorsqu'un pays voit, comme c'est le cas en France, sa balance commerciale s'effondrer brutalement, on peut en conclure qu'il doit faire face à un problème de compétitivité. Cet effondrement est d'autant plus remarquable que par rapport à ses voisins en Europe et d'ailleurs par rapport au reste du monde, la France devrait pouvoir tirer parti du coût plus bas de l'énergie nucléaire. Sous cet angle, il n'est pas exagéré de soutenir que l'Italie a, en fin de compte, une meilleure compétitivité que la France, si l'on considère qu'elle ne bénéficie pas du même avantage énergétique. Bref, la France souffre d'un manque aigu de compétitivité.

Dès lors qu'un pays accepte d'entrer dans un grand marché unifié, il est inévitable que la concurrence le conduise à se spécialiser dans un certain type d'activités plus compétitive chez lui que chez ses voisins. Des choix s'imposent de toute façon. A s'y refuser, comme la succession des gouvernements de droite et de gauche y ont persisté, la France s'est vue évincée d'un certain nombre de terrains de compétition sans l'avoir vraiment souhaité. Compte tenu de son absence de vigilance, elle est en train de s'éloigner de l'affirmation industrielle, sans même en avoir vraiment conscience. Par rapport à tous les autres pays européens, c'est probablement en France que la part de l'industrie par rapport au P.I.B. a le plus diminué durant la dernière décennie. Aussi, la France n'a-t-elle pas d'autres choix que de rechercher dans tous les domaines, la productivité la plus importante. Cette recherche ne peut aboutir qu'à la condition d'y associer les acteurs sociaux. Pour la même raison, il est urgent qu'au niveau de l'Union européenne, des instances de dialogue et de concertation soient mises en place pour créer les conditions nécessaires à ces gains de productivité. A cet égard l'exemple de KLM et d'Air France est éloquent. Air France étant en gros deux fois plus gros que KLM, il est normal que la masse salariale soit par rapport à la compagnie hollandaise deux fois plus importante pour la compagnie française. Or, si l'on s'en tient aux charges sociales, elles s'élèvent chez KLM à 200 millions d'euros, alors que pour Air France elles se situent à 1 450 millions d'euros ! Il est vrai que KLM a l'avantage de ne plus être obligé de financer le fonds de pension de ses salariés. Cependant cette facilité ne rend nullement compte de l'écart entre les deux chiffres précédemment cités. Plus généralement la question se pose donc de savoir si la France pourra encore financer longtemps son effort de mutualisation et de solidarité sociale en grande partie sur le dos des entreprises, dès lors qu'elle entend leur assurer les conditions d'une compétitivité réelle sur le marché mondial. N'y aurait-il pas lieu

de revoir l'ensemble du dispositif, en conservant à l'esprit que les modifications à y apporter devraient être introduites avec précaution sur une période d'une vingtaine d'années, voire plus ? La CSG, dans la mesure où son assiette de recouvrement est plus large, est un premier pas dans la bonne direction. De façon générale, le cap adopté tant par les gouvernements de gauche que droite, en direction d'une baisse des impôts, est totalement irresponsable. Ainsi arrive-t-on à se priver des marges de manœuvre aux moments où une politique de relance s'avèrerait nécessaire. Il faut à cet égard, cesser d'abaisser l'impôt direct. En effet, si le poids des cotisations sociales est supportable par les entreprises néerlandaises, c'est précisément parce que le financement de la solidarité sociale est essentiellement assuré par l'impôt direct, lequel est infiniment plus lourd en Hollande qu'en France.

Interpellé par Pierre Confavreux, Jean-Louis Gagnaire précise sa pensée. Il déplore ce défaut français qui consiste à poser précipitamment la structure avant de savoir comment la remplir concrètement. La région, même petite, peut constituer le cadre pertinent pour l'action. Ainsi, en Espagne, ce sont les régions qui lèvent l'impôt au nom de l'Etat central. L'erreur, là encore typiquement française, consiste à en rester à l'habitude de distribuer des subventions aux régions à partir des contraintes budgétaires que ressent l'Etat central. La question de l'évolution de la DGF sur le budget de 2009 est posée. Dans ce cadre, il ne faut plus s'étonner que les régions qui sont pourtant les premiers investisseurs publics en France, n'aient plus les moyens de tenir ce rôle sur une grande échelle. Ce n'est pourtant pas le moment d'éteindre ce dernier moteur. Ainsi, Jean-Louis Gagnaire, lorsqu'il était passage à Madrid, a été frappé par la modestie des ministères relevant de l'Etat central. Il est vrai que les régions espagnoles s'affirment plus nettement en Espagne qu'en France. Quelles que soient les tensions qu'une telle situation suscite, la gestion publique est dans l'ensemble plus efficace au-delà des Pyrénées qu'en France. C'est là un constat objectif.

## CONCLUSIONS

**Anne-Marie Grozelier** présente, en conclusions, les quelques grandes interpellations qui se dégagent de l'ensemble du cycle de la biennale. Sans revenir sur la synthèse de Jacques Freyssinet qui est encore dans tous les esprits, ni sur le débat qui vient de se dérouler, il importe de rappeler que cette dernière phase de notre biennale a été avancée de manière à présenter à temps à la présidence française quelques conclusions qu'elle serait bien avisée de reprendre. Je me limiterai donc à vous proposer les principales propositions que nous pourrions lui adresser.

J'ai retenu de manière très schématiques de nos débats six grandes interpellations. Certaines ont d'ailleurs déjà été débattues dans nos précédents séminaires et réunions.

### **1. Première interpellation qui - si elle est revenu très fort dans nos débats- n'est pas nouvelle dans les problématiques soulevées par Lasaire : le problème du pilotage de l'Europe.**

Depuis la signature du traité de Maastricht, Lasaire met l'accent sur la nécessité d'une gouvernance de la zone Euro, d'une coordination des politiques économiques et monétaires, d'une mise en œuvre effective de politiques de coordination avec les acteurs sociaux.

Aujourd'hui de nombreuses voix s'élèvent pour soutenir la même perspective ; notamment par le moyen des coopérations renforcées.

## **2. Revoir l'appréciation des déficits en ne comptant pas la part des investissements qui conditionnent l'avenir**

S'il n'est pas sain ni équitable de faire supporter les déficits de nos modes de vie aux générations futures il n'est pas aberrant d'étaler dans le temps le remboursement d'investissements qui concernent ces générations et conditionnent leur avenir. Certains investissements immatériels, tels que la formation, certaines infrastructures indispensables pour s'orienter vers le développement durable pourraient être déduites des déficits publics dans le cadre d'une fourchette prédéfinie. Il y a aussi un débat que nous allons poursuivre sur la manière de calculer les indicateurs pris pour mesurer ce déficit budgétaire. Enfin la fiscalité ne doit pas servir de base à un dumping social.

## **3. Augmenter de façon maîtrisée les salaires pour stimuler l'emploi**

Les acteurs sociaux doivent être en mesure d'aborder la question de la négociation salariale de façon coordonnée dans tous les pays membres. Il importe donc de les appuyer dans ce sens de façon à relancer le processus de négociation salariale en tenant compte de ce qui a été dit sur la productivité. Augmenter les salaires de façon coordonnée dans tous les pays de l'Union Européenne, à tout le moins dans la zone Euro, en tenant compte de la productivité et de la situation de chacun. L'effet de relance peut être puissant sans déstabilisation de la concurrence, ni inflation. Dans cette logique, il est proposé de relancer une concertation européenne entre les partenaires sociaux avec une obligation de résultats en accordant autant de poids à la question de l'emploi qu'à celle de l'inflation. Il faudra prendre également en compte l'appel lancé par le syndicat VER DI sur la défense des systèmes de négociation salariale tels qu'ils existent encore en Allemagne. La crise actuelle dégage des marges de manœuvres dont les acteurs sociaux doivent se saisir.

## **4. Renforcer la présence des acteurs sociaux sur tous les lieux de décision économique**

Notamment au niveau des entreprises, la co-décision, peut constituer une forme de participation des salariés à tous les niveaux de décision qui engagent l'avenir économique de l'entreprise mais aussi des états.

Revoir avec les organisations syndicales la manière dont sont définies les normes comptables anglo-saxonnes dans les entreprises, qui à l'heure actuelle ont pour effet de rendre impossible le regard des Comités d'Entreprise sur la comptabilité des entreprises et qui, de fait, écartent les syndicats des lieux de décision.

Soutenir les acteurs sociaux, la CES et Business Europe dans leur démarche commune de révision de la directive sur les comités d'entreprise européens. Un moyen de défendre plus activement le système allemand d'économie sociale de marché, de participation des salariés aux décisions qui les concernent.

Les deux dernières propositions sortent du champ habituel avec des thématiques un peu nouvelles sur la place des acteurs sociaux dans les enjeux de territoires.

## **5. Proposer une CECA de l'énergie dotée d'une Agence Européenne de l'Energie**

L'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, la crise énergétique et les exigences du développement durable conduisent chaque pays de l'Union Européenne à procéder des restructurations. Une Agence Européenne de l'Energie permettrait de donner plus de cohérence aux choix des Etats et des entreprises. Ce pourrait être aussi l'occasion de relancer la construction européenne avec un projet concret : des coopérations et des restructurations européennes d'entreprises et d'agences autour d'une vision commune dans un domaine aussi sensible et aussi stratégique redonneraient du sens à l'Europe. Une Communauté Economique Européenne de l'Energie pourrait émerger donnant ainsi une grande visibilité à la construction européenne.

## **6. Mettre en place un Réseau Ferré Européen**

Dans chaque pays de l'Union Européenne les activités de transports distinguent les opérateurs et les réseaux ferrés. Nombre de ces réseaux n'ont pas les moyens financiers nécessaires pour entretenir, maintenir, investir dans de nouvelles infrastructures. L'équilibre multimodal et les exigences du développement durable nécessitent des réseaux ferrés cohérents et performants. De ce fait l'espace national n'est plus pertinent. Les besoins de cohérence, d'harmonisation, d'aménagement équilibré du territoire, d'investissements lourds nécessitent la mise en place d'un Réseau Ferré Européen, doté d'outils de gouvernance et de financement (capacité d'emprunt).

Voilà donc les six interpellations. Nous allons, quant à nous, comité de pilotage et partenaires travailler dans deux directions. D'abord capitaliser et formaliser ces propositions ainsi que l'ensemble des enseignements de cette biennale sous la forme d'un texte type mémorandum. Puis, tout mettre en œuvre pour les diffuser largement auprès des décideurs, à commencer par la présidence française qui se terminera en décembre puis auprès des présidences suivantes. Cette action de diffusion des résultats sera prolongée dans d'autres cercles d'influence : nos relais au parlement européen, les relais syndicaux, nationaux, patronaux, sans oublier les media.

Nous devrions tous ici nous engager à faire connaître ces propositions par tous les moyens et en utilisant tous les supports. Les élections européennes, l'an prochain, nous en apportent l'opportunité.